

*Good practices.
Effective institutions.*

Successful business.

 **Popov & partners**
LAW OFFICE

www.popov-partners.com

GUIDE POUR INVESTIR EN RÉPUBLIQUE DE BULGARIE



TABLE DES MATIÈRES

■ Introduction	4
■ Pourquoi la Bulgarie?	4
Encouragement des investissements étrangers	5
Secteurs concernés de l'aide	5
Incitations à l'investissement	6
Conditions pour la promotion des investissements	7
Seuils minimaux des investissements	8
Projets d'investissement prioritaires	9
■ Législation fiscale et en matière de sécurité sociale	10
Avantages	10
Impôts	12
Système de sécurité sociale	20
■ Législation commerciale	22
■ Formes d'organisation juridique pour structurer une entreprise	23
Société à responsabilité limitée (SARL)	24
Société anonyme (SA)	24
Société anonyme à objectif d'investissement spécial	25
Coopérative	25
Société civile (Consortium)	26
Succursale	26
Représentation	26
Particularités de la structuration d'activités d'affaires spécifiques	27
Autres formes de monter une entreprise par l'intermédiaire d'un partenaire local	27
■ Fusions et acquisitions	28
Transformation	28
Acquisitions	29
Cession d'une entreprise commerciale	30
Contrôle des fusions et des acquisitions	30
Charges administratives pour des investissements en Bulgarie	31
■ Litiges commerciaux	32
■ Réglementation des activités publicitaires	33
■ Commerce électronique et devises virtuelles	33
■ Transferts d'argent internationaux	34
■ Relations de travail	34
Exigence relative à l'embauche de main d'œuvre	35
Conclusion d'un contrat de travail	36
Types de contrats de travail et régimes d'emploi	36
Licenciement de la main d'œuvre	37
Coûts de main d'œuvre	38
Possibilités de financements de l'emploi	39
■ Régime des investissements immobiliers	39
■ Investissements dans le développement rural	40
■ Législation dans le domaine des marchés publics	41
Electronisation du processus de passation des marchés	42
Procédures de passation des marchés publics	42
■ Législation dans le domaine des concessions	43
Type de concessions	44
Procédures pour le choix d'un concessionnaire	44
■ Propriété intellectuelle	45
Objets de la propriété industrielle	45
Droits d'auteur	47
■ Régime de séjour des étrangers en République de Bulgarie	48
Types de séjour des étrangers en République de Bulgarie	49

INTRODUCTION

La **Bulgarie** est un pays de l'Europe du Sud-Est, situé sur la péninsule des Balkans, limitrophe à la Grèce et la Turquie — au sud, la Macédoine et la Serbie — à l'ouest, la Roumanie au nord et la mer Noire — à l'est.

La Bulgarie est une république parlementaire, membre de l'Union européenne, de l'OTAN et du Conseil de l'Europe, l'une des fondatrices de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

La population du pays compte plus de 7 millions d'habitants,

dont 61,8% est en âge de travailler (25-64 ans).

La capitale de la Bulgarie est la ville de Sofia. D'une population de plus de 2 millions d'habitants, la ville concentre 1/4 de la main d'œuvre du pays, et 1/6 de la production industrielle, soit 34,3 % du PIB de la Bulgarie. Dans la capitale, il y a 16 écoles d'études professionnelles dans le domaine de l'entreprise, 18 écoles de langues avec des filières du domaine des technologies IT, 21 établissements d'enseignement supérieur décernant chaque année des diplômés à plus de 20 millions d'étudiants.

POURQUOI LA BULGARIE?

Nonobstant qu'elle est membre de l'UE depuis 8 ans, la Bulgarie est encore faiblement identifiable comme une destination d'investissement. Toutefois, au cours de ces dernières années l'intérêt des investisseurs envers la Bulgarie a augmenté. Certains des principaux avantages qui en font un pays favorable pour les entreprises étrangères pour y faire des affaires, sont:

■ Impôts bas

La Bulgarie a le régime fiscal le plus favorable le plus faible taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés en Europe. L'impôt sur les sociétés en Bulgarie est de **10 %** sur les **bénéfices** des personnes morales, **quel que soit son montant**. Un **taux unique de 10 %** s'applique également pour l'imposition **des revenus personnels des personnes physiques, quel que soit leur montant**.

■ Bas coût de la main d'œuvre, mais une main d'œuvre hautement qualifiée

Le montant du salaire minimum en Bulgarie pour 2016 est de 420 BGN (214 EUR). Pour une heure de travail, les employeurs chez nous payent en moyenne 3,80 EUR. À titre de comparaison, la moyenne pour tous les États membres est de 24,60 EUR. Le salaire moyen des salariés dans certains des secteurs les plus productifs varie entre 295 et 1012 euros par mois. En même temps, la Bulgarie offre une main d'œuvre relativement hautement qualifiée. Plus de 66 % de la population économiquement active est titulaire d'un diplôme de fin d'études supérieures ou secondaires¹. La maîtrise excellente de l'anglais et de l'allemand, de même que du turc, du russe et d'autres langues est typique.

■ Situation géographique et géopolitique

La Bulgarie est stratégiquement située au milieu de

la péninsule des Balkans et forme la frontière sud de l'UE avec la Turquie. Cela en fait une région importante pour les quatre corridors de transport européens qui traversent le pays. Les ports de la mer Noire et du Danube offrent des transports de marchandises et de matières premières fiables et bon marché à destination et en provenance du pays. La nature remarquable de la Bulgarie favorise le développement des secteurs durables tels que le tourisme (de montagne et de mer), l'agriculture etc.

■ Un environnement d'affaires sûr

Le système de la caisse d'émission est établi en Bulgarie - taux fixe du BGN par rapport à l'EUR, ce qui élimine les risques de change. Le taux fixe est de: 1,95583 BGN pour 1 EURO. La variation annuelle de l'inflation est de **-1,4 %** (2014). La stabilité politique et macroéconomique assurent une bonne cote de crédit et un environnement d'affaires sûr pour investir. En comparant 189 pays dans son rapport sur le profil économique de la Bulgarie pour 2015, la Banque mondiale la place dans la première catégorie de facilité pour les entreprises (top de 38 pays), en devant ainsi de 10 positions la Roumanie voisine.

■ Technologies innovantes

Le gouvernement encourage les innovations technologiques dans de nombreux secteurs de l'économie: mécatronique et technologies propres, TIC et informatique, industrie de mode de vie sain et biotechnologies, nouvelles technologies dans les industries créatives et récréatives. Des fonds sont prévus dans le cadre des deux programmes opérationnels pour la période 2014-2020: „*Innovation et compétitivité*“ et „*Science pour enseignement pour une croissance intelligente*“ pour la mise en œuvre de ces innovations dans ces domaines

¹ Selon les données de l'institut national des statistiques pour 2014.



ENCOURAGEMENT DES INVESTISSE- MENTS ÉTRANGERS

La Bulgarie offre de nombreux avantages aux investisseurs étrangers:

- délais administratifs réduits et services administratifs individuels;
- régime facilité lors de l'acquisition du droit de propriété ou de droits réels limités sur des biens de l'État et municipaux;
- soutien financier (une aide d'État);
 - allègements fiscaux;
 - soutien institutionnel.

L'intensité maximale de l'aide d'État pour les projets avec des coûts éligibles de moins de 50 millions d'euros des grandes entreprises est déterminée à 50 % des coûts d'investissement totaux – en ce qui concerne des investissements dans cinq régions de la Bulgarie, et à 25 % - en ce qui concerne des investissements dans la région Sud-ouest. Ces taux peuvent être augmentés de 20 points de pourcentage pour des investissements réalisés par de petites entreprises et de 10 points de pourcentage – par de moyennes entreprises.

SECTEURS CONCER- NÉS DE L'AIDE

- industrie: industrie de transformation, y compris productions de haute technologie (produits chimiques, médicaments et produits médicamenteux, équipements informatiques et de communication, produits électroniques et optiques, équipements électriques, machines et équipements, véhicules et autres moyens de transport, instruments et dispositifs médicaux et dentaires);
- services: création de produits logiciels, activités dans le domaine des technologies de l'information, services d'information, services de comptabilité et d'audit, conseils en matière de fiscalité, activités professionnelles, activités d'architecture et d'ingénierie, essais techniques et analyses, recherche et développement, enseignement, santé humaine et soins médico-sociaux avec hébergement, entreposage et stockage de marchandises, activités administratives et de bureau auxiliaires, des activités des centres téléphoniques de services et services auxiliaires de l'activité économique;
- services d'hôtellerie.

INCITATIONS À L'INVESTISSEMENT

Dans des conditions déterminées, les investisseurs peuvent bénéficier des incitations à l'investissement suivantes:

Classe A	Classe B	Mesures appliquées pour la promotion des investissements
<p>Délais réduits de services administratifs</p>	<p>La société „X“ est un investisseur titulaire d'un certificat de classe „A“ ou „B“ pour un projet d'investissement dans le secteur industriel. Les autorités centrales et territoriales du pouvoir exécutif assurent les services administratifs de la société dans des délais qui sont plus courts d'un tiers par rapport aux délais prévus dans les actes réglementaires concernés.</p>	
<p>Acquisition du droit de propriété ou de droits réels limités sur des biens, sans enchère, ni appel d'offres</p>	<p>La société „X“, qui est titulaire d'un certificat de classe „A“ ou „B“ pour des investissements, souhaite acheter un bien immobilier constituant une propriété une municipale privée. L'investisseur peut acquérir ledit bien, sans organiser des enchères ou un appel d'offres, après une évaluation et une décision du conseil municipal. Sur la base de la décision, le maire de la municipalité émet l'ordre et conclut un contrat avec la Société „Y“ pour l'achat-vente du bien.</p>	
<p>Soutien financier à la formation pour l'acquisition d'une qualification professionnelle, pour les nouveaux salariés embauchés (uniquement pour les investissements dans des activités de haute technologie ou les municipalités avec un taux de chômage élevé)</p>	<p>La société „Z“ investit dans une région défavorisée en créant 25 nouveaux emplois pour la mise en œuvre du projet d'investissement. Le montant du salaire que les nouveaux travailleurs embauchés touchent est supérieur à celui du salaire moyen au niveau national pour l'activité économique qu'ils exercent. La société est titulaire d'un certificat de classe „A“ pour des investissements, ce qui lui offre la possibilité de demander du soutien financier destinés à la formation pour l'acquisition d'une qualification professionnelle du nouveau personnel (100% des coûts). Une fois qu'un investisseur a rempli toutes les conditions, le conseil des ministres peut octroyer des fonds pour un soutien financier sur proposition du ministre de l'économie</p>	
<p>Soutien financier pour la restitution partielle du montant des cotisations de sécurité sociale, des cotisations de retraite supplémentaire et d'assurance maladie versées par l'investisseur pour les nouveaux salariés embauchés dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'investissement.</p>	<p>L'investisseur, titulaire d'un certificat classe „A“ ou „B“, peut demander une aide pour une période ne pouvant pas dépasser 24 mois suivant la création de l'emploi concerné. Le conseil des ministres peut octroyer des fonds pour la restitution partielle des coûts engagés sur proposition du ministre de l'économie, une fois qu'un investisseur a rempli toutes les conditions prescrites par la loi. Les investissements qui sont réalisés dans des activités de haute technologie ou dans les limites administratives des régions économiquement défavorisées, sont incités prioritairement.</p>	

<p>Soutien financier pour la construction des éléments des infrastructures techniques</p>	<p>Soutien financier pour la construction des éléments des infrastructures techniques pour 2 projets dans une zone industrielle</p>	<p>Le soutien financier est accordé sur proposition du ministre de l'économie près le conseil des ministres, quand l'investisseur satisfait à toutes les exigences décrites ci-dessous pour mettre en œuvre les mesures pour la promotion des investissements. Des investissements qui sont réalisés dans des activités de haute technologie ou dans les limites administratives des régions économiquement défavorisées, sont incités prioritairement.</p>
<p>Services administratifs individuels</p>		<p>La société „W“ est titulaire d'un certificat pour un projet d'investissement de classe „A“ ou „B“, ce qui lui donne le droit de bénéficiers des services administratifs individuels de l'agence bulgare des investissements. L'investisseur reçoit des informations complètes et précises sur les délais et les taxes, ainsi qu'il bénéficie d'une assistance dans le cadre de la délivrance et l'obtention de tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre du projet d'investissement et des activités économiques y relatives.</p>

Il est prévu d'octroyer des allègements fiscaux, constituant une aide régionale. Ceux-ci s'expriment en cession de l'impôt sur les sociétés jusqu'à concurrence de 100 % du bénéfice de l'activité de production réalisée, y compris à façon².

CONDITIONS POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

Des incitations à l'investissement peuvent être accordées aux investissements dans des immobilisations corporelles et incorporelles et aux nouveaux emplois y relatifs qui remplissent toutes les conditions suivantes:

- ceux-ci sont liés à la création d'une nouvelle entreprise ou à l'élargissement d'une entreprise existante, à la diversification de la production ou à un changement essentiel dans l'ensemble du processus de production;
- sont réalisés dans les activités économiques prévues à être incitées (voir ci-dessus);
- au moins 80 % des bénéfices futurs proviennent des produits (biens et prestations de services), résultat de la mise en œuvre de l'investissement faisant l'objet d'une aide;
- au moins 40% des coûts admissibles sont financés par des fonds propres ou empruntés;
- le délai de mise en œuvre-est jusqu'à **3 ans**;



- le montant de l'investissement n'est pas inférieur au seuil minimum fixé;
- de nouveaux emplois sont créés qui sont maintenus au moins **5 ans** en ce qui concerne les grandes entreprises et **3 ans** en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises dans la région concernée; l'investissement est maintenu dans la région concernée pour la même période;
- les actifs acquis sont nouveaux et ont été achetés dans des conditions du marché à des tiers indépendants.

² Excepté des produits du secteur de l'énergie et du secteur de l'aviation

Les conditions de bénéficier des avantages fiscaux, constituant une aide d'État, sont comme suit:

Conditions liées aux coûts éligibles, l'investissement initial et les actifs qui en font partie ³	L'aide d'État (sous la forme d'un impôt sur les sociétés cédé) est utilisée pour l'acquisition d'actifs corporels et incorporels
	L'investissement initial a été réalisé dans un délai jusqu'à 4 ans
	L'activité liée à l'investissement initial, continue d'être exercée dans la municipalité concernée pour une période d'au moins 5 ans suivant l'année d'achèvement de l'investissement
	Au moins 25 pour cent de la valeur des coûts éligibles pour les actifs corporels et incorporels, inclus dans l'investissement initial, sont financés par des fonds propres ou empruntés de l'assujetti
	L'activité de production dans l'exécution d'un premier projet d'investissement doit être effectuée seulement dans les municipalités où l'année précédente avant l'année où un formulaire de demande pour l'aide est soumis, là est le chômage, près ou plus de 25 pour cent plus de haut que la moyenne nationale pour la même période. Des municipalités sont déterminées par ordre du ministre des finances.
	Tout au long de la période d'impôts le contribuable doit maintenir les pas moins de 10 employés, comme au moins 50 % de eux devraient être directement impliqués dans l'activité de production étant exécutée.
	Tout au long de la période d'impôts pas moins de 30 pour cent des employés sont domiciliés dans les municipalités avec le bas taux de chômage.

SEUILS MINIMAUX DES INVESTISSEMENTS

En fonction du montant de l'investissement, celui-ci peut obtenir un certificat de classe: **classe A et classe B**. En outre, un investissement donné peut être qualifié d'un „projet d'investissement prioritaire“.

Pour obtenir un certificat de classe A ou de classe B le montant minimum de l'investissement doit être:

Présence de particularités:	Secteur	Classe A (millions)	Classe B (millions)
Sans particularités (dans le cas général)	Secteur industriel	10 millions de BGN ⁴	5 millions de BGN
	Secteur des services	3 millions de BGN	1,5 millions de BGN
Dans des municipalités avec un taux de chômage égal ou supérieur au taux de chômage moyen au niveau national		4 millions de BGN	2 millions de BGN
Dans des activités de haute technologie	Secteur industriel	4 millions de BGN	2 millions de BGN
	Secteur des services	2 millions de BGN	1 millions de BGN

Si la création et le maintien d'emploi sont envisagés par le projet d'investissement, les seuils minimaux sont comme suit:

Présence de particularités:	Secteur	Classe A	Classe B
Sans particularités (dans le cas général)	Secteur industriel	4 millions de BGN et 150 nouveaux emplois	2 millions de BGN et 100 nouveaux emplois
	Secteur des services	1 millions de BGN et 150 nouveaux emplois	0,5 millions de BGN et 100 nouveaux emplois
Dans des municipalités avec un taux de chômage égal ou supérieur au taux de chômage moyen au niveau national		25 nouveaux emplois	10 nouveaux emplois
Dans des activités de haute technologie	Secteur industriel	25 nouveaux emplois	10 nouveaux emplois
	Secteur des services	50 nouveaux emplois	25 nouveaux emplois

³ Il y a des conditions supplémentaires dans les cas où l'investissement initial fait partie d'un grand projet d'investissement ou d'un projet d'investissement uni.

⁴ 1 Euro = 1,9583 BGN

PROJETS D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRES

Sont „prioritaires“ les projets d'investissement qui concernent tous les secteurs de l'économie selon les prescriptions du règlement (UE) n° 651/2014, et qui jouent un rôle particulièrement important dans le développement économique de la République de Bulgarie ou exercent un effet positif sur les régions du pays.

En ce qui concerne les projets d'investissement prioritaires, le législateur prévoit toutes les mesures applicables à des projets d'investissement de classe A et de classe B, outre celles-ci, plusieurs mesures supplémentaires étant prévues:

- soutien institutionnel de la part d'un groupe de travail interministériel pour assistance administrative;
- l'octroi d'un droit d'usage ou de propriété sur des

biens immobiliers pour les projets prioritaires peut se faire à des prix inférieurs à ceux du marché (mais non au-dessous de l'évaluation fiscale) et avec une exonération de la taxe d'état en cas de changement de la destination du terrain;

- subventions financières supplémentaires pour des investissements dans l'enseignement et les recherches scientifiques (à concurrence de 50 %) et pour des investissements dans l'industrie de transformation (à concurrence de 10 %).

Le montant minimal de l'investissement et les emplois générés sont les critères principaux pour la délivrance d'un certificat pour un tel type de projet d'investissement:

Présence de particularités:	Secteur	Projet d'investissement prioritaire
Sans particularités (dans le cas général)		100 millions de BGN et 150 nouveaux emplois
Dans des municipalités à un taux de chômage égal ou supérieur au taux moyen pour le pays et/ou Productions de haute technologie Dans des activités de haute technologie ou des services basés sur des compétences		50 millions de BGN et 100 nouveaux emplois
Dans des activités de haute technologie ou des services basés sur des compétences	Secteur industriel	30 millions de BGN et 100 nouveaux emplois
	Secteur des services	20 millions de BGN et 50 nouveaux emplois
Aménagement et développement de:	Zone industrielle - Parc industriel	15 millions de BGN et 15 nouveaux emplois
	Parc technologique	15 millions de BGN et 50 nouveaux emplois

Le législateur prévoit deux options pour la diminution des seuils des investissements, à condition d'assurer un niveau élevé des emplois, comme suit:

- pour tous les 50 salariés au-dessus du nombre prévu - diminution du seuil de 10% - pour les services de haute technologie et les parcs technologiques;
- pour tous les 100 salariés au-dessus du nombre prévu - diminution du seuil de 10% - dans le cas général, dans les municipalités à un taux de chômage élevé, productions de haute technologie et pour l'aménagement de zones industrielles.

LÉGISLATION FISCALE ET EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE



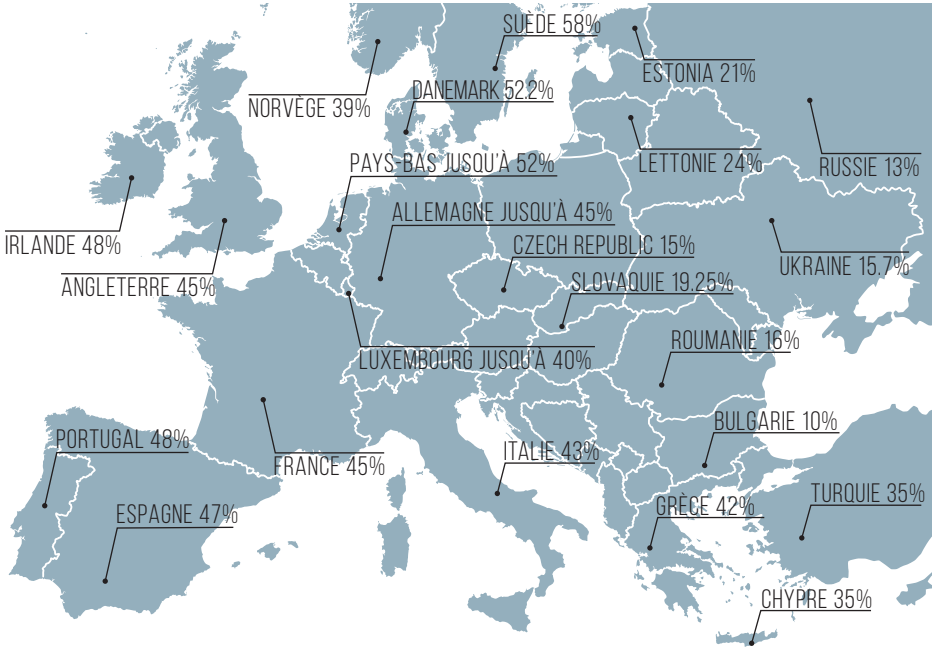
AVANTAGES

La législation fiscale bulgare se caractérise par:

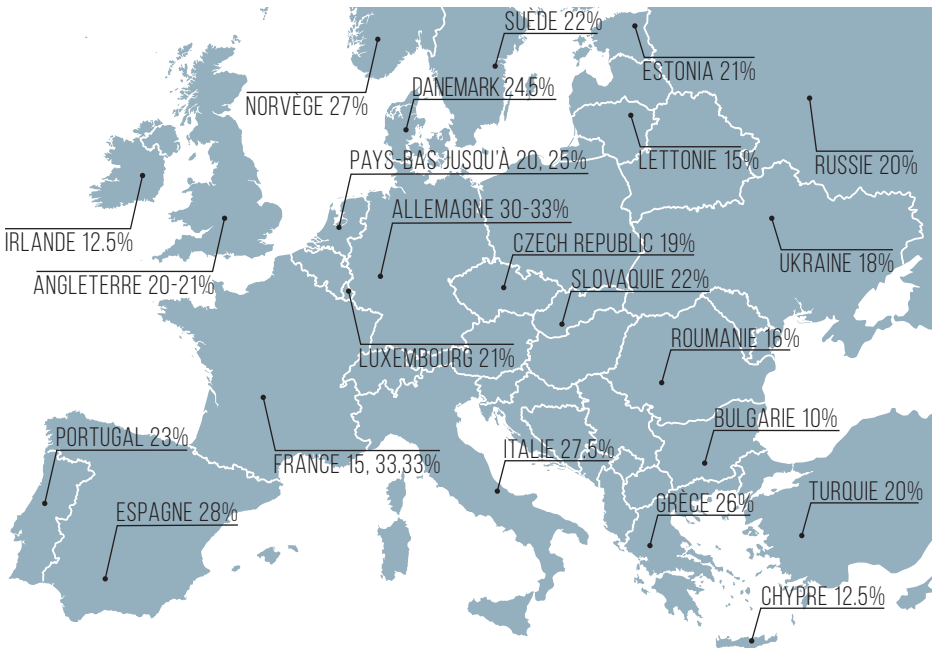
- 1) **taux d'imposition favorables** et charge fiscale basse (le montant de impôt sur les sociétés le plus bas dans l'UE) et
- 2) prévisibilité de la politique fiscale – les changements législatifs dans le secteur sont planifiés en conformité avec les mesures prévues dans les documents stratégiques nationaux (concepts, prévisions, plans, etc.) et sur la basé des recommandations formulées par les institutions européennes. L'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu à taux unique ont été introduits au taux de 10 % en 2008, et depuis ce taux n'a pas été modifié. Le taux de base de 20% de la taxe sur la valeur ajoutée n'a pas été changé depuis 1999.

Le législateur bulgare a également prévu un volume relativement grand préférences fiscale qui visent directement l'incitation de l'investissement et la création d'un environnement concurrentiel pour les entreprises.

Taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques



Taux de l'impôt sur les sociétés



IMPÔTS

LES TYPES D'IMPÔTS ET LES TAUX PRINCIPAUX APPLICABLES:

TYPES D'IMPÔTS	OBJET D'IMPOSITION	ASSIETTE ET TAUX DE L'IMPÔT
IMPÔTS DIRECTS		
Impôt sur les sociétés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le bénéfice des personnes morales résidentes (bulgares); dans certains cas des personnes physiques également — commerçants individuels, commerçants, employés qui travaillent en vertu d'un contrat de gestion; ■ Le bénéfice des personnes morales non résidentes d'un établissement en République de Bulgarie; <p>Des allègements/ exceptions sont introduites, telles que:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cession de l'impôt sur les sociétés ■ Amortissement fiscal accéléré pour certaines catégories d'actifs ■ Exonération de l'impôt des régimes de placement collectif et des transactions avec les actions effectuées sur la bourse 	10 % sur le bénéfice
Impôt alternatif	<p>Ce type d'impôt remplace l'impôt sur les sociétés et sont soumis à cet impôt:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les activités de jeux d'argent; ■ Les activités d'exploitation des navires 	<p>Le taux est différent et/ou est appliqué sur une base différente:</p> <p>Activités de jeux d'argent:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Appareils de jeux d'argent, casinos (taux de l'impôt: montant forfaitaire pour un appareil, une table, roulette etc., le montant définitif fixé étant entre 500 - 22 000 BGN par trimestre) ■ Jeux du hasard, dont le pari est lié au prix d'un service téléphone ou un autre service de communication électronique (taux de l'impôt: 15% du bénéfice) ■ Revenus provenant d'activités auxiliaires des jeux du hasard - impôt alternatif de 12 % sur leur montant <p>Impôts sur les activités d'exploitation des navires:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Opérateurs de navires propres ou affrétés ■ La base d'imposition d'un navire déterminée sur la base de son tonnage net ■ Taux de l'impôt 10 %

<p>Retenue à la source</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Revenus de dividendes et de parts de liquidation ■ Revenus des personnes morales non résidentes, quand ceux-ci ne sont pas réalisés par un établissement sur le territoire national <p>Des exceptions sont mises en place, étant exonérés d'imposition:</p> <p>Distribution de dividendes et de parts de liquidation</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ par des personnes morales résidentes au profit des personnes morales non résidentes ■ personnes morales (si celles-ci ne sont pas soumises à une imposition selon leur juridiction), et ■ personnes morales résidentes qui ne sont pas commerçants, et rémunérations versées à ■ des personnes morales non résidentes <p>Ne concerne pas des personnes morales non résidentes qui:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ résident sur le territoire de l'UE/EEE ■ Autres exceptions: intérêts sur des obligations, et ■ Autres valeurs mobilières (si celles-ci figurant dans la liste de l'UE/EEE), intérêts sur des prêts accordés à des personnes morales non résidentes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 5 % sur les revenus de dividendes et de parts de liquidation ■ 10 % sur les revenus des personnes morales non résidentes, quand ceux-ci ne sont pas réalisés par un établissement sur le territoire national
<p>Impôt sur les dépenses</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Frais de représentation liés à l'activité ■ Charges sociales liées à l'assurance „Vie“, véhicules de fonction, chèques-repas. 	<p>10 % sur le montant des dépenses</p>
<p>Impôt sur les revenus des personnes physiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les revenus des personnes physiques résidentes provenant de sources en République de Bulgarie et à l'étranger ■ Les revenus des personnes physiques étrangères provenant de sources en République de Bulgarie <p>Des exceptions/des allègements sont mis en place, étant exonérés d'imposition:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Revenus provenant de l'échange de catégories déterminées de biens meubles et immeubles ■ Revenus de disposition d'instruments financiers ■ Revenus provenant de la distribution de (nouvelles parts, actions etc.) sous la forme de capitaux propres dans des sociétés commerciales, ainsi que de l'acquisition d'actions et parts en contrepartie des apports en numéraire effectués. ■ Les revenus de rente ou de bail à loyer ou d'autre mise à disposition de terrains agricoles Indemnités, bourses, etc. 	<p>10 % du revenu, indépendamment de son montant</p> <p>Le revenu imposable inclut:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Revenu issu d'une relation de travail ■ Revenu de l'activité d'un commerçant individuel <p>Revenus des activités économiques - le taux de l'impôt est de 10 %, étant donné que les frais professionnels sont déduits du revenu avant imposition: 60 % pour des agriculteurs enregistrés; 40 % pour des activités agricoles déterminées, des redevances artisanat; 25 % pour des professions libérales et relations sous contrat d'indépendant. Ainsi, le montant réel peut être réduit à 4 %.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Loyer ■ Achat-vente d'un bien immobilier – la différence entre le prix de vente et le prix d'acquisition du bien (moins 10% des dépenses) ■ Récompenses en argent <p>Impôt définitif sur les sommes versées à des personnes physiques non résidentes</p>

IMPÔTS INDIRECTS

<p>Taxe sur la valeur ajoutée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Livraison de biens ou de prestations de services imposable à titre onéreux ■ Acquisition intracommunautaire à titre onéreux avec lieu de réalisation sur le territoire national ■ Importation de marchandises 	<p>20 % sur la valeur de la livraison de biens/des prestations de services Taux de l'impôt réduit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sont soumis au taux de l'impôt de 9 % les services d'hébergement dans des hôtels et des établissements similaires, l'hébergement de vacances et la mise en location de terrains pour des campings et des caravanes <p>Livraisons au taux zéro:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Transports internationaux de marchandises (pour des pays qui ne sont pas membres de l'UE/EEE), Transports internationaux de passagers, entretien et livraisons des transporteurs aériens internationaux/navires, livraison en matière de traitement de marchandises, livraison de l'or à une banque centrale, livraison liée au commerce en zone franche, prestations de services fournis par des agents, courtiers et autres intermédiaires <p>Livraisons exonérées:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Liées aux soins de santé, services sociaux, enseignement, sports, culture, religions, disposition de catégories déterminées de terrains et bâtiments, services financiers et d'assurance, jeux d'argent, timbres et services postaux
<p>Impôt sur les primes d'assurance</p>	<p>Les primes d'assurance en vertu des contrats d'assurance, excepté:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assurance Vie ■ Assurances des marchandises pendant un transport international ■ Assurances des aéronefs et des navires 	<p>2 % sur la valeur de la prime d'assurance</p>
<p>Droits d'accise</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ alcool et boissons alcoolisées ■ Produits du tabac ■ Produits de l'énergie et l'énergie électrique <p>Des exceptions/avantages sont introduits:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Récupération des droits d'accise payés sur l'alcool et les boissons alcoolisées lors de leur utilisation à des fins médicales, des essais/procédures de production ou à des fins scientifiques/études ■ Taux zéro des droits d'accise sur l'énergie électrique pour les besoins des ménages et sur le charbon et le coke en cas de vente à des personnes physiques ■ Taux réduit des droits d'accise sur le gaz naturel utilisé comme carburant automobile et sur la bière fabriquée par de petites brasseries indépendantes 	<p>Le taux des droits d'accise est différent pour chaque marchandise concrète et est explicitement réglementé dans la loi sur les droits d'accise et les entrepôts fiscaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ alcool et boissons alcoolisées - taux fixes, sur la base de la quantité d'alcool éthylique; pour le vin - Taux zéro ■ Produits du tabac- taux fixes, sur la base du nombre ou du poids/taux proportionnel de 23 % du prix de vente des cigarettes ■ Produits de l'énergie - taux fixes au litre /gigawatt joule/mégawatt heure

TAXES LOCALES

Taxe professionnelle	<p>L'exercice des activités spécifiques par des personnes physiques, telles que l'offre des établissements d'hébergement, de restauration et de loisirs, commerce de détail etc.</p> <p>L'imposition n'a lieu que si le revenu dépasse 50 000 BGN par an et les personnes ne sont pas assujetties à la TVA</p>	<p>Les taux sont fixés par le conseil municipal de la situation de l'établissement et/ou du type des l'activité, un minimum et un maximum du montant de la taxe étant établis par la réglementation pour chaque activité</p>
Impôt en cas d'acquisition de biens par voie de don et à titre gratuit	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les biens acquis par voie de dons ■ Les biens immobiliers et les droits réels limités sur ceux-ci, acquis gratuitement ■ Les véhicules à moteur acquis gratuitement 	<p>Fixé par le conseil municipal de la situation des biens acquis dans les limites de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 0,1 à 6,6 % de la valeur de la transaction en cas de cession gratuite; ■ 0,4 à 6,6 % en cas de don et remise ■ 0,1 à 3 % de la valeur de la transaction en d'acquisitions à titre onéreux
Impôts sur les biens immobiliers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les bâtiments et les biens fonciers situés sur le territoire du pays 	<p>Fixé par le conseil municipal de la situation du bien immobilier dans des limites de 0,1 à 4,5 %</p>
Impôts sur les successions	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les biens hérités dans le pays ou à l'étranger par des ressortissants bulgares ■ Les biens hérités dans le pays des ressortissants étrangers. Le conjoint survivant et les héritiers en ligne directe sont exonérés d'impôt 	<p>Fixé par le conseil municipal de la situation de la succession dans des limites de 0,4 à 6,6 % de la valeur des biens</p>
Impôt sur les véhicules	<ul style="list-style-type: none"> ■ Véhicules immatriculés et mis en circulation sur le réseau routiers de la République de Bulgarie ■ Les navires immatriculés dans les registres des ports bulgares ■ Les aéronefs immatriculés dans le registre d'état de la République de Bulgarie pour l'aviation civile 	<p>Fixé par le conseil municipal du lieu d'immatriculation du véhicule en tenant compte de son type, la puissance du moteur, l'année de construction, ainsi que d'autres spécifications du type concerné</p>
Taxe touristique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les nuitées offertes par des personnes proposant un hébergement (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, etc.) 	<p>Fixé par le conseil municipal de la situation de l'établissement d'hébergement dans des limites de 0,20 BGN à 3,00 BGN pour chaque nuitée, selon les localités et la catégorie d'hébergement</p>

DÉCLARATION ET VERSEMENT DES IMPÔTS DIRECTS- RÈGLES PRINCIPALES

Selon la nature de l'impôt à payer, il est prévu de le déclarer et verser auprès de l'autorité compétente en déposant des déclarations selon un modèle dans les délais prévus. Ces délais pour les deux principaux impôts directs sont respectivement – le 31 mars de l'année suivante pour l'impôt sur les sociétés, et le 30 avril de l'année suivante pour l'impôt sur les revenus des personnes physiques. Les procédures de déclaration et de versement sont conformes à des modèles uniformes mis en place et s'effectuent en général par voie électronique.

ENREGISTREMENT AUX FINS DE LA TVA, DÉCLARATION, VERSEMENT ET RÉCUPÉRATION DE LA TVA

Le principal impôt indirect en Bulgarie – la TVA est soumis à un régime d'enregistrement. Pour les personnes établies sur le territoire du pays, il y a deux types d'enregistrement – obligatoire et à option, en fonction du type des livraisons et leur valeur. Un régime d'enregistrement distinct est mis en place pour les non résidents, leur enregistrement étant effectué si les conditions indiquées au tableau ci-dessous sont remplies:

ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE DES PERSONNES ÉTABLIES SUR LE TERRITOIRE DE LA BULGARIE	ENREGISTREMENT À OPTION	ENREGISTREMENT D'UNE PERSONNE ÉTRANGÈRE
<ul style="list-style-type: none"> ■ Motif général d'enregistrement: Si le chiffre d'affaires imposable atteint 50 000 BGN pour une période ne dépassant pas les 12 mois consécutifs précédents avant le mois en cours ■ Motifs spécifiques d'enregistrement: En cas de transformation, en cas de prestation de services pour lesquelles l'impôt est exigible auprès du destinataire, vente à distance de marchandises acquisition intracommunautaire 	<p>Toute personne, nonobstant le fait si elle est établie ou non sur le territoire de la Bulgarie, et qui n'est pas soumise à l'enregistrement obligatoire, a le droit de s'enregistrer à option</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une personne étrangère doit s'enregistrer aux fins de la TVA si celle-ci a un établissement stable (bureau de représentation, succursale, bureau) sur le territoire de la Bulgarie, à partir duquel elle exerce une activité économique et remplit les conditions nécessaires pour l'enregistrement obligatoire (chiffre d'affaires imposable) ou un enregistrement à option, et/ou si elle réalise des catégories de livraisons déterminées, nonobstant le chiffre d'affaires: livraison des marchandises qui sont montées ou installées sur le territoire du pays en son propre compte ou pour son compte; fourniture de services de télécommunications, de services de radio et de télévision ou des services électroniques à des non assujettis à la taxe établis dans le pays; vente à distance de marchandises acquisition intracommunautaire <p>Personne étrangère qui ne dispose pas d'établissement stable, mais effectue des livraisons imposables avec un lieu d'exécution sur le territoire national, outre celles pour lesquelles la taxe est exigible auprès du destinataire</p>

- Procédure d'enregistrement à la TVA – s'effectue par le dépôt d'une demande selon un modèle adressée à l'autorité compétente sur place ou par voie électronique. Dans un délai de 7 jours on procède à une vérification du motif d'enregistrement et un acte est émis par lequel l'enregistrement est autorisé ou refusé de manière motivée. En cas de motifs spécifiques pour enregistrement, hors le chiffre d'affaires indiqué dans le tableau ci-dessus, un délai réduit de 3 jours est prévu. Pour les personnes étrangères l'enregistrement est effectué par un représentant accrédité.
- Versement de la TVA – la taxe due au titre de chaque période fiscale est versée par la personne enregistrée, pour la période fiscale correspondante, sur la base d'une déclaration déposée, au plus tard le 14^e jour du mois suivant la période d'imposition.

- Récupération de la TVA - des procédures pour la récupération de la TVA sont mises en place pour des assujettis enregistrés aux fins de la TVA en Bulgarie, en tant que pays de remboursement de la taxe, et des assujettis qui ne sont pas établis/enregistrés sur le territoire de l'état de remboursement de la taxe:
- Pour les assujettis enregistrés aux fins de la TVA en Bulgarie est prévue la possibilité sur l'initiative des autorités compétentes ou sur demande écrite déposée, en cas de taxe à récupérer, de procéder à une compensation, déduction ou récupération. Les délais de mise en œuvre de toute la procédure et de récupération de la TVA peuvent durer jusqu'à 90 jours, étant donné que si la taxe concerne les projets d'investissement, le délai est de 30 jours.
- Pour des assujettis qui ne sont pas établis/enregistrés sur le territoire de l'état de remboursement de la taxe, mais sont établis sur le territoire d'un autre état membre de l'UE, une procédure pour la récupération de la TVA est mise en place, couvrant deux groupes principaux:
- remboursement de la TVA appliquée en Bulgarie à des assujettis qui ne sont pas établis/enregistrés en Bulgarie, mais sont établis et enregistrés aux fins de la TVA sur le territoire d'un autre état membre de l'UE, pour les marchandises qu'ils ont achetées, les prestations de services reçues et l'importation réalisée sur le territoire de la Bulgarie;
- remboursement de la TVA appliquée dans un autre état membre de l'UE à des assujettis établis/enregistrés aux fins de la loi sur la TVA en Bulgarie, pour les marchandises qu'ils ont achetées, les prestations de services reçues et l'importation réalisée sur le territoire d'un autre état membre de l'UE sur le territoire duquel ils ne sont pas enregistrés/établis;
- La procédure est réalisée entièrement par voie électronique, sur la base de modèles. En ce qui concerne le premier groupe de personnes, le remboursement peut prendre de 4 à 8 mois, et en ce qui concerne le deuxième groupe, le délai est mis en fonction de la réglementation de l'état membre sur le territoire duquel la taxe est appliquée.

Établissement et recouvrement des dettes

- Les institutions bulgares ont développé des possibilités de déclaration électronique et de paiement des dettes publiques (taxes et assurances), disponibles principalement sur le site de l'Agence nationale des recettes. Les autorités de contrôle compétentes disposent du droit, nonobstant l'information déclarée, de procéder à une vérification et/ou la révision visant à établir le même ou un autre montant des dettes. La constatation est effectuée par l'agence nationale des recettes, à l'agence des douanes ou la municipalité en fonction de la nature de la dette.
- La législation bulgare prévoit la possibilité de protection des personnes ayant fait l'objet de dettes constatées par acte de révision. Le recours par voie administrative est prévu ou bien – par voie judiciaire, dans une procédure à deux instances.

Les faibles taux d'imposition des principaux impôts directs en Bulgarie et des pays choisis de l'UE apparaissent sur le tableau comparatif suivant:

Pays	Impôt sur les sociétés	Impôt sur les revenus des personnes physique
Bulgarie	10 %	10 %
Roumanie	16 %, à concurrence de 3 % pour des microentreprises avec un chiffre d'affaires inférieur à EUR 65.000 et taux de l'impôt zéro pour certaines sociétés d'État	16%, 24 % sur des revenus de plus de EUR 100.000, provenant des jeux d'argent
Tchéquie	19 % (5 % dans des cas particuliers)	15 % 7 % - taux supplémentaire pour les revenus de plus de 46 060 euros par an
Allemagne	Entre 30 et 33 % (selon la province)	Imposition progressive à des taux jusqu'à 45 %
Pays-Bas	20 % ou 25 % (pour des bénéfices supérieurs à EUR200.000)	Imposition progressive à des taux jusqu'à 52 %

Irlande	12.5 % - cas général, des revenus provenant d'une activité commerciale 25 % -des revenus non commerciaux et revenus d'investissement 33 %- plus-values	Imposition progressive à des taux entre 21.5 % et 48 %, incluant également les cotisations de sécurité sociale obligatoires
Luxembourg	20 % ou 21 % (pour des bénéfices supérieurs à EUR 15.000)	Imposition progressive à des taux jusqu'à 40%
Slovaquie	21%	19 % (25 % pour un revenu annuel supérieur à EUR 35.000)
Estonie	21%	21%

ÉVITER LADOUBLE IMPOSITION

Compte tenu de la possibilité d'arriver à une double imposition des revenus réalisés par un non résident (l'application des impôts de type et de portée identiques dans deux ou plusieurs pays, pour un même revenu), la Bulgarie applique les principes visant à éviter la double imposition. Par conséquent, en cas d'une convention en vigueur ou d'un autre traité international auquel la Bulgarie est partie, s'il comporte des dispositions autres que celles établies par la législation nationale, ce sont les dispositions de l'accord/du traité qui seront appliquées. À l'heure actuelle, la Bulgarie est partie à environ 70 accords visant à éviter la double imposition.

Pays ayant signé le traité	Date de signature de l'accord/date d'entrée en vigueur	Impôt sur les revenus de dividendes (%)	Impôt sur les revenus des intérêts (%)	Impôt sur les revenus de redevances (%)
Albanie	01.07.1999	5/15	10	10
Algérie	11.04.2005	10	0/10	10
Arménie	01.12.1995	5/10	10	10
Autriche	03.02.2011	0/5	0/5	0/5
Azerbaïdjan	01.01.2009	8	0/7	5/10
Bahréïn	06.10.2010	5	5	5
Biélorussie	17.02.1998	10	10	10
Belgique	30.12.1988/1993	10	0/10	5
Grande-Bretagne	28.12.1987	10	0	0
Viêt Nam	04.10.1996	15	0/10	15
Allemagne	21.12.2010	5/15	5	5
Géorgie	01.07.1999	10	0/10	10
Grèce	27.06.2001	10	10	10
Danemark	27.03.1989	5/15	0	0
Égypte	11.05.2004	10	12,5	12,5
Estonie	01.01.2009	0/5	0/5	5
Zimbabwe	29.01.1990	10/20	0/10	10
Israël	31.12.2002	10/7,5-12,5	0/5/10	7,5-12,5
Inde	23.06.1995	15	0/15	15/20
Indonésie	25.05.1992/1993	15	0/10	10
Italie	10.06.1991	10	0	5
Iran	29.06.2006	7,5	0/5	5

Irlande	05.01.2001	5/10	0/5	10
Espagne	14.06.1991	5/15	0	0
Jordanie	19.12.2008	10	0/10	10
Canada	25.10.2001	10/15	0/10	0/10
Kazakhstan	24.07.1998	10	0/10	10
Qatar	23.12.2010	0	3	5
Chypre	03.01.2001	5/10	0/7	10
Chine	25.05.1990/2003	10	10	7/10
Koweït	23.02.2004	0/5	0/5	10
Lettonie	18.08.2004	5/10	0/5	5/7
Liban	10.11.2001	5	0/7	5
Lituanie	27.12.2006	0/10	0/10	10
Luxembourg	15.03.1994	5/15	0/10	5
Macédoine	24.09.1999	5/15	0/10	10
Malte	01.01.1988	0-30	0	10
Maroc	06.12.1999	7/10	10	10
Moldova	24.03.1999	5/15	0/10	10
Mongolie	17.02.2003	10	0/10	10
Pays-Bas	11.05.1994	5/15	0	0/5
Norvège	01.04.1989	15	0	0
ÉMIRATS ARABES UNIS	01.01.2009	5	2	5
Pologne	10.05.1995	10	0/10	5
Portugal	18.07.1996	10/15	0/10	10
Roumanie	12.09.1995	10/15	0/15	15
Russie	24.04.1995	15	0/15	15
ÉTATS-UNIS	15.12.2008	0/5/10	0/5/10	5
Slovaquie	02.05.2001	10	0/10	10
Slovénie	04.05.2004	5/10	0/5	5/10
Corée du Nord	07.01.2000	10	0/10	10
Singapour	26.12.1997	0/5	0/5	5
Syrie	04.10.2001	10	0/10	18
Serbie	10.01.2000	5/15	10	10
Thaïlande	13.02.2001	10	0/10/15	5/15
Turquie	17.09.1997	10/15	0/10	10
Hongrie	07.09.1995	10	0/10	10
Ouzbékistan	21.10.2004	10	0/10	10
Ukraine	03.10.1997	5/15	0/10	10
Finlande	21.04.1986	10	0	0/5
France	01.06.1988	5/15	0	5
Croatie	30.07.1998	5	5	0
Monténégro	10.01.2000	5/15	10	10
Tchéquie	02.07.1999	10	0/10	10
Suède	28.12.1988	10	0	5
Suisse	18.10.2013	0/10	0/5	5
Afrique du Sud	27.10.2004	5/15	0/5	5/10
Corée du Sud	22.06.1995	5/10	0/10	5
Japon	09.08.1991	10/15	0/10	10

SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE



À la différence d'autres états, le système de sécurité sociale bulgare répartit la charge pour le versement des cotisations de sécurité sociale entre l'employeur et le salarié. En outre, il se caractérise par des taux relativement bas, exprimés en pourcentage du salaire de base brut des salariés plafonnés à un montant maximal. Le montant maximal du revenu soumis à cotisation est fixé chaque année par une loi (au titre de 2015 et 2016 - 2 600 BGN), qui sert de base pour déterminer le montant des cotisations quel que soit le montant des revenus réellement perçus.

Le système de sécurité sociale en Bulgarie divise l'assurance à deux types principaux - de sécurité sociale et d'assurance maladie, en combinant des éléments d'une assurance obligatoire et des possibilités d'une assurance volontaire.

■ La sécurité sociale comprend:

- Sécurité sociale d'État (SSE) avec quatre fonds: „Maladie générale et maternité“ (MGM), „Pensions“, „Accident de travail et maladie professionnelle“ (ATMP) et „Chômage“ - 12,8% à 17,3%
- Assurance obligatoire de retraite supplémentaire (AORS)- 5%
- Assurance sociale volontaire

■ L'assurance maladie comprend:

- Assurance maladie obligatoire (AMO)- 8%
- Assurance maladie volontaire

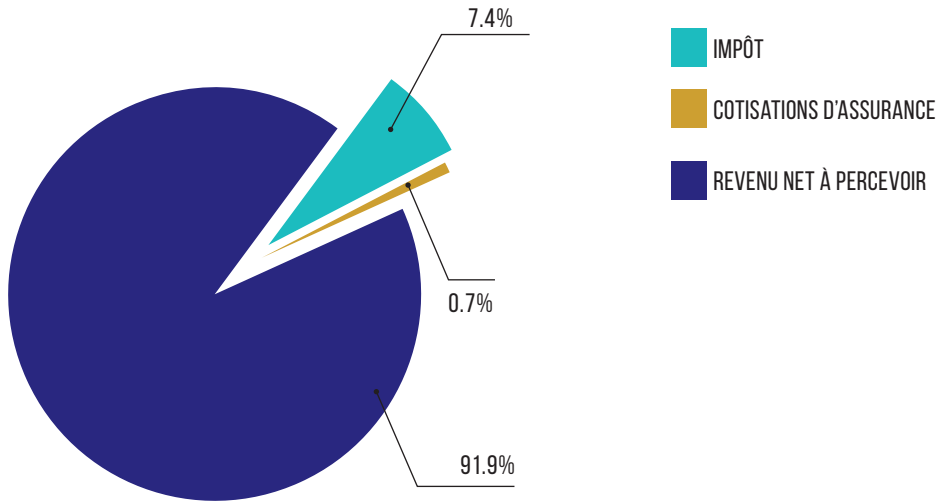
Des exemples pour la répartition de la charge d'assurance et la rémunération nette obtenue en cas d'un contrat de travail et d'un contrat d'indépendant:

Fonds/risque couvert	Contrat de travail			Contrat de travail		
	*rémunération brute par mois - 1000 BGN **frais professionnels - n/a *** revenu soumis à cotisation- 1000 BGN (les cotisations étant sur celui-ci)			*rémunération brute par mois - 100 000 BGN **frais professionnels - n/a *** revenu soumis à cotisation- 2 600 BGN (les cotisations étant sur celui-ci)		
	% total de la cotisation	% cotisation patronale	% cotisation salariale	% total de la cotisation	% cotisation patronale	% cotisation salariale
SSE	17.3 %	9.8 %	7.5 %	17.3 %	9.8 %	7.5 %
AORS	5 %	2.8 %	2.2 %	5 %	2.8 %	2.2 %
ATMP	0.4 % (entre 0.4 % et 1.1% en fonction de l'activité économique)	0.4 %	n/a	0.4 %	0.4 %	n/a
AMO	8 %	4.8 %	3.2 %	8 %	4.8 %	3.2 %
Total en %	30.7 %	17.8 %	12.9 %	30.7 %	17.8 %	12.9 %
Total en BGN	Somme totale pour des cotisations de sécurité sociale *	cotisation patronale	cotisation salariale	Somme totale pour des cotisations de sécurité sociale *	cotisation patronale	cotisation salariale
	307 BGN * l'employeur retient en outre 10 % d'acompte d'impôt s'élevant dans ce cas à 87.10 BGN	178 BGN	129 BGN	798,20 BGN * l'employeur retient en outre 10 % d'acompte d'impôt s'élevant dans ce cas à 9 966,46 BGN	462,80 BGN	335,40 BGN
Au total coûts pour l'employeur - rémunération et cotisations d'assurance à la charge de l'employeur			1178 BGN	Au total coûts pour l'employeur - rémunération et cotisations d'assurance à la charge de l'employeur		100 462,80 BGN
Montant net reçu du salarié après déduction des cotisations d'assurance et 10 % d'impôt			783.90 BGN	Montant net reçu du salarié après déduction des cotisations d'assurance et 10 % d'impôt		89 698,14 BGN

*Ces paramètres sont similaires en cas d'un contrat de gestion et en cas d'un contrat de contrôle d'une personne morale, la différence consistant dans le fait qu'il n'est pas dû de cotisation pour ATMP

fonds/risqué couvert	Contrat d'indépendant			Contrat d'indépendant		
	*rémunération brute par mois - 1000 BGN **frais professionnels - 25%/250 BGN *** revenu soumis à cotisation- 750 BGN (son montant est fixé après déduction des frais professionnels, les cotisations étant sur celui-ci)			*rémunération brute par mois - 100 000 BGN **frais professionnels - 25%/25 000 BGN *** revenu soumis à cotisation- 2 600 BGN (les cotisations étant sur celui-ci)		
	% total de la cotisation	% cotisation patronale	% cotisation salariale	% total de la cotisation	% cotisation patronale	% cotisation salariale
SSE	12.8%	7.1%	5.7%	12.8%	7.1%	5.7%
AORS	5 %	2,8%	2.2 %	5%	2,8%	2.2%
ATMP	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
AMO	8 %	4.8 %	3.2 %	8 %	4.8 %	3.2 %
Total en %	25.8 %	14.7 %	11.1 %	25.8 %	14.7 %	11.1 %
Total en BGN	Somme totale pour des cotisations de sécurité sociale *	cotisation patronale	cotisation salariale	Somme totale pour des cotisations de sécurité sociale *	cotisation patronale	cotisation salariale
	193.50 BGN * l'employeur retient en outre 10 % d'acompte d'impôt s'élevant dans ce cas à 66.68 BGN	110.25 BGN	83.25 BGN	670,80 * l'employeur retient en outre 10 % d'acompte d'impôt s'élevant dans ce cas à 7471,14 BGN	382,20 BGN	288,60 BGN
Au total coûts pour l'employeur - rémunération et cotisations d'assurance à la charge de l'employeur			1110.25 BGN	Au total coûts pour l'employeur - rémunération et cotisations d'assurance à la charge de l'employeur		100 382,20 BGN
Montant net reçu du salarié après déduction des cotisations d'assurance et 10 % d'impôt			850.07 BGN	Montant net reçu du salarié après déduction des cotisations d'assurance et 10 % d'impôt		92 340,26 BGN

AINSI, EN CAS D'UN CONTRAT D'INDÉPENDANT DE 100 000 BGN PAR MOIS, LA CHARGE TOTALE DES IMPÔTS ET DES COTISATIONS D'ASSURANCE EST DE 8 141.94 BGN, TOUT LE RESTE ÉTANT DIRECTEMENT PERÇU PAR LA PERSONNE:



LÉGISLATION COMMERCIALE

AVANTAGES PRINCIPAUX:

- Une variété de formes juridiques flexibles pour structures une entreprise;
- Registre du commerce électronique (des services accessibles en langue anglaise également) <http://www.brra.bg/Default.ra>);
- Brefs délais d'enregistrement d'une nouvelle société – dans les limites de la journée;
- Basses taxes d'enregistrement;
- Bas montant du capital minimum pour une société à responsabilité limitée par rapport à d'autres pays européens:



Pays	Bulgarie	Allemagne	France	Estonie	Roumanie
Forme juridique de la société	Дружество с ограничена отговорност (ООД)	Gesellschaft mit beschränkter Haftung (GmbH)	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Private Limited Company (osahhing or OÜ)	Societate cu raspundere limitată (Limited Liability Company)
Capital minimum	1.06 €	12 500 €	1.00 €	500 €	RON 200 (45.37 €)

- Les sociétés commerciales naissent à partir du moment de leur inscription dans le registre du commerce auprès de l'agence des inscriptions.
- Toute la procédure relative à l'élaboration des documents, la libération du capital, le dépôt de la demande d'enregistrement et l'immatriculation de la nouvelle société dure environ 1 semaine.

FORMES D'ORGANISATION JURIDIQUE POUR STRUCTURER UNE ENTREPRISE



Forme juridique	Capital minimal	Responsabilité des membres, associés, actionnaires pour les engagements de la personne morale	Allègements fiscaux
Société en nom collectif (SNC)	Non	La responsabilité de tous les participants est illimitée	NON
Société en commandite (SC)	Non	La responsabilité d'une partie des associés est illimitée, et celle des autres est limitée	NON
Société à responsabilité limitée (OOD)	2 BGN	Responsabilité limitée de tous les associés jusqu'à concurrence de leurs apports au capital social; participation à la gestion. La société peut avoir seulement un associé, mais cela ne change pas ses engagements et sa responsabilité.	NON
Société anonyme (SA)	50 000 BGN	Responsabilité des engagements pris par la SA jusqu'à concurrence des actions souscrites au capital social. La société peut avoir seulement un associé, mais cela ne change pas ses engagements et sa responsabilité.	NON
Société en commandite sur actions (SCA)		La responsabilité d'une partie des associés est illimitée, tandis que les autres sont des actionnaires	NON
Coopérative	Non	La responsabilité des membres de la coopérative est jusqu'à concurrence du montant de leurs apports	OUI

La société à responsabilité limitée et société anonyme, ainsi que ses variétés spécifiques sont les formes le plus souvent utilisées pour structurer une entreprise.

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SARL)

La SARL est une forme convenable pour structurer tant de petites et moyennes entreprises que des activités économiques de plus grande échelle. La part sociale dans une SARL n'est pas matérialisée sur un titre. La SARL peut être créée par une seule personne. La responsabilité limitée de tous les associés jusqu'à concurrence du montant de leurs apports au capital social constitue le principal avantage de la SARL. Ce qui est attrayant, c'est le bas montant du capital minimum pour sa constitution – capital de 2 BGN (environ 1 euro), les charges relativement basses pour sa constitution et l'administration ultérieure.



SOCIÉTÉ ANONYME (SA)

Contrairement à la SARL, dans la SA, en contrepartie de leurs apports au capital les actionnaires reçoivent des actions – des titres matérialisant des droits de biens et de membre. Les actions sont indivisibles et d'une même valeur.

La SA est une forme de structuration préférée en cas des investissements de capitaux plus importants.

La procédure relative à l'acquisition d'une participation est réduite à l'obligation de faire l'apport au capital en contrepartie duquel l'actionnaire concerné reçoit des actions.

Il existe la possibilité d'offre publique d'actions, ainsi que

d'émission des obligations qui peuvent être offertes tant publiquement qu'à des personnes déterminées.

La SA est une forme juridique souple, permettant la cession facile et la mise en gage des actions, l'application de modèles flexible d'attirer un financement supplémentaire, de différentes formes de restrictions et de privilèges pour les différentes catégories d'actions.

Les principales caractéristiques d'une SA et d'une SARL peuvent être illustrées de manière compare, comme suit:

1 BGN	SARL	SA
Nombre minimal de fondateurs	Une personne (SARL à associé unique) [EООД] ou plusieurs personnes physiques ou morales	Une personne (SA à associé unique) [ЕАД] ou plusieurs personnes physiques ou morales
Nombre maximal d'associés/ actionnaires	illimité	illimité
Capital souscrit minimal	2 BGN	50 000 BGN (pour un type déterminé de SA il y a des exigences pour un montant minimum du capital plus élevé)
Montant minimum de la part	1 BGN	1 BGN
Montant minimum du capital à libérer lors de la constitution	Le minimum du capital établi par la loi/Si la société est enregistrée avec un capital supérieur au minimum fixé par la loi - au moins de 70% du capital doit être libéré	Pas moins de 25% de la valeur nominale ou de la valeur d'émission de chaque action prévue dans les statuts

Délai de libération	Fixé par le contrat de société/l'acte constitutif,	Fixé par les statuts, mais pas plus de deux ans
Objet d'activité	Tout type d'activités qui ne sont pas interdites par la loi	Tout type d'activités qui ne sont pas interdites par la loi
Organes de la société	Assemblée générale, gérant (gérants / En cas d'une SARL à associé unique, le propriétaire unique du capital gère et représente la société en personne ou par l'intermédiaire d'un gérant nommé par lui. Si le propriétaire est une personne morale, son dirigeant ou une personne désignée par lui pour gérer la société.	Assemblée générale des actionnaires; conseil d'administration (système à un niveau) ou conseil d'administration et conseil de surveillance (système à deux niveaux). Dans la SA à associé unique, le propriétaire unique du capital décide les questions relevant de la compétence de l'assemblée générale
Acte constitutif	Contrat de société ou acte constitutif	statuts



SOCIÉTÉ ANONYME À OBJECTIF D'INVESTISSEMENT SPÉCIAL

La société anonyme à objectif d'investissement spécial est un instrument du marché des capitaux visant à encourager les petits et moyens investisseurs en leur accordant la possibilité de participer à de grands projets porteurs de revenus. Ces sociétés sont cotées publiquement à la bourse et investissent les fonds générés dans des projets immobiliers et créances sur le territoire de la Bulgarie. Environ 90% des sociétés anonymes à objectif d'investissement spécial ont pour objet d'activité le placement immobilier et les autres 10% - placement dans des créances.

Il y a des exigences spécifiques pour la constitution et le fonctionnement de la société anonyme à objectif d'investissement spécial.

COOPÉRATIVE

La coopérative est une association seulement entre des personnes physiques capables dont le nombre devra être de 7 au moins. À la différence des sociétés commerciales, elle est à capital variable et nombre variable des membres. La coopérative est la seule forme d'association commerciale

qui est aidée de l'État. Les coopératives sont exonérées de toutes charges de constitution, transformation et dissolution. Sont prévues des possibilités de diminution, cession et exonération de l'impôt sur les sociétés.

SOCIÉTÉ CIVILE (CONSORTIUM)

La société civile ou le consortium ainsi dit n'est pas une personne morale indépendante et n'est pas un commerçant. Celle-ci constitue un groupement contractuel spécifique de deux ou plusieurs personnes pour l'exercice d'une activité commune.

Comme dans les sociétés commerciales, les associés du consortium peuvent convenir et faire des apports en patrimoine ou en numéraire afin d'atteindre leur objectif commun. Les apports, de même que tout ce qui est acquis par le consortium constituent une propriété commune des associés. Chaque associé a le droit de demander et de toucher sa part de la propriété commune de la société lors de son départ ou lors de sa dissolution. Les bénéfices et les pertes de la société civile sont répartis entre les associés en proportion

de leur part, sauf stipulation contraire au contrat.

Le consortium n'est pas enregistré dans le registre du commerce et sa dissolution n'est pas soumise à une liquidation. Le contrat est obligatoirement enregistré dans le registre BULSTAT.

Ce type de société est une forme souvent utilisée pour la participation à des procédures de passation de marchés publics, puisqu'elle n'engage pas les associés à créer une nouvelle personne morale et permet d'utiliser des ressources des associés pour couvrir des critères spécifiques. Il existe la possibilité de former une société civile avec une personne étrangère sans un établissement en Bulgarie.

Il existe la possibilité en Bulgarie de constituer une société européenne, mais en pratique cette forme est rarement utilisée.

SUCCESSALE

La succursale est une division territoriale structurelle qui est située en dehors du siège social du commerçant.

La succursale d'un non résident est inscrite dans le registre du commerce.

L'inscription d'une succursale d'un commerçant étranger ne crée pas une nouvelle entité juridique. Le commerçant étranger est partie aux relations dans lesquelles il participe par l'intermédiaire de la succursale enregistrée en Bulgarie et est responsable de tous ses biens pour les engagements pris. Cependant, la succursale doit tenir des livres commerciaux en tant qu'un commerçant indépendant.

Aux fins de l'impôt, la succursale est assimilée à une entité fiscale avec un établissement en Bulgarie.



REPRÉSENTATION

Les non résidents qui exercent une activité commerciale peuvent créer des représentations commerciales en Bulgarie. La constitution d'une représentation commerciale a pour objectif l'exercice des activités non économiques, telles que la préparation des actions de promotion, l'organisation et la réalisation des expositions, des activités publicitaires, l'information du marché, l'étude de la concurrence etc.

La représentation commerciale n'est pas une personne morale et n'a pas le droit d'exercer une activité économique. Toutefois, elle est soumise à l'inscriptions au registre unique des entreprises BULSTAT. L'autorité compétente est la **chambre de commerce et d'industrie de la Bulgarie (CCIB)**, les représentations commerciales étant inscrites au registre du commerce unique de la CCIB. Des opérations que la représentation commerciale réalise dans le pays en

son propre nom ou par procuration d'un non résident, sont considérées comme une activité économique autonome et sont soumises à l'impôt.

Tout non résident qui a le droit d'exercer des activités commerciales selon sa législation nationale peut demander l'enregistrement d'une représentation commerciale.

Afin de faciliter la procédure, la CCIB assure une couverture territoriale complète par l'intermédiaire de représentants dans les chambres de commerce et d'industrie régionales qui reçoivent sur place des documents pour l'enregistrement de représentations commerciales et les envoient à Sofia par voie administrative pour enregistrement. Les documents pour l'enregistrement d'une représentation commerciale d'un non résident peuvent être déposés par voie électronique, via le site internet de la CCIB, par l'utilisation d'une signature électronique.

PARTICULARITÉS DE LA STRUCTURATION D'ACTIVITÉS D'AFFAIRES SPÉCIFIQUES

Des exigences réglementaires spécifiques relatives à la structure d'une forme juridique – le plus souvent SARL ou SA, sont prévues pour la réalisation des types d'activités déterminées. Le tableau ci-dessous présente une partie de celles-ci:

activité/type société/	Capital minimal exigible	Les formes autorisées de la société commerciale
Activité bancaire	10 000 000 BGN	Société anonyme
Société d'assurance	De 1 100 000 à 3 500 000 BGN en fonction de la portée de l'activité d'assurance	Société anonyme, coopérative, ainsi qu'un assureur d'un tiers pays par l'intermédiaire d'une succursale enregistrée en vertu de la loi du commerce.
Institution financière	1 000 000 BGN	Société à responsabilité limitée, société anonyme ou société en commandite sur actions
Entreprise d'investissement	Entre 100 000 et 1 500 000 BGN – en fonction de la portée des activités qu'elle réalise	Société à responsabilité limitée ou société anonyme.
Opérateur du marché	5 000 000 BGN – capital duquel l'opérateur du marché devra disposer à tout moment.	Société anonyme
Sociétés d'assurance pension	5 000 000 BGN – la société d'assurance pension devra disposer à tout moment de capitaux propres de 2 500 000 BGN	Société anonyme
Société anonyme à un objectif d'investissement spécifique	500 000 BGN	Société anonyme
Établissement de paiement	Entre 40 000 BGN et 250 000 BGN	Société à responsabilité limitée ou société anonyme
Société d'argent électronique	700 000 BGN	Société à responsabilité limitée ou société anonyme
Activités en tant qu'opérateur d'un système de paiement à caractère définitif du règlement	Capital de 5 000 000 BGN, 50 % duquel doit être versé comme en apport en numéraire.	société anonyme

AUTRES FORMES DE MONTER UNE ENTREPRISE PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN PARTENAIRE LOCAL

Outre les formes d'acquisition d'une entreprise, un investisseur étranger pourra également lancer des activités sur le marché local par l'intermédiaire d'un partenaire commercial au moyen des formes de coopération commerciale connues:

- Contrat de représentation commerciale;
- Contrat de franchise;
- Contrat de distribution exclusive ou non exclusive;
- Autres formes contractuelles de coopération.

FUSIONS ET ACQUISITIONS

La législation bulgare offre aux investisseurs diverses formes d'acquisition et de réorganisation d'une entreprise:



TRANSFORMATION

Les principales formes de la transformation en Bulgarie sont la fusion par absorption, la fusion, la scission et la séparation. Leur réglementation est conforme avec la législation de l'UE.

- **Fusion par absorption** – il s'agit d'une procédure dans laquelle tous les biens d'une ou plusieurs sociétés commerciales passent vers une société existante qui devient leur successeur. Les sociétés qui se transforment sont dissoutes sans liquidation.
- **Fusion** - il s'agit d'une procédure dans laquelle tous les biens de deux ou plusieurs sociétés commerciales passent vers une nouvelle société constituée qui devient leur successeur. Les sociétés qui se transforment sont dissoutes sans liquidation.
- **Scission** - il s'agit d'une procédure dans laquelle tous les biens d'une société commerciale passent vers deux ou plusieurs sociétés qui deviennent ses successeurs pour la partie correspondante. La société qui se transforme est dissoute sans liquidation. Les sociétés au profit desquelles passent les biens de la société qui se transforme, peuvent être: des sociétés existantes en cas de séparation par voie d'acquisition, de nouvelles sociétés créées en cas de scission par création; de même que des sociétés existantes et nouvelles sociétés créées à la fois.
- **Séparation** - il s'agit d'une procédure dans laquelle une partie de la propriété d'une société commerciale passe vers deux ou plusieurs sociétés qui deviennent ses successeurs pour cette partie des biens. La société en

transformation n'est pas dissoute. Les sociétés au profit desquelles passe la partie des biens de la société qui se transforme, peuvent être: des sociétés existantes en cas de séparation par voie d'acquisition, de nouvelles sociétés créées en cas de scission par création; de même que des sociétés existantes et nouvelles sociétés créées à la fois.

La transformation se réalise conformément au contrat/plan de transformation qui régit la manière dont se réalisera la transformation.

Les organes de gestion des sociétés qui se transforment élaborent également un rapport avec une justification économique et juridique détaillée des objectifs de la transformation.

Un commissaire aux comptes agréé procède à une vérification de la transformation, sauf si tous les associés ou actionnaires des sociétés qui se transforment et des sociétés d'accueil ont exprimé leur consentement écrit à cet effet.

Toute la procédure jusqu'à l'inscription de la transformation dure environ 1 et 6 mois, en fonction de la forme de la transformation, le nombre des sociétés qui se transforment, le nombre des nouvelles entités créées et la nécessité d'une autorisation de la Commission de protection de la concurrence.

En vue de la protection des créanciers, la société d'accueil et la nouvelle société créée gèrent séparément les biens passés vers elles de chacune sociétés en transformation pour un délai de **6 mois** à compter du moment de l'inscription de la transformation.

ACQUISITIONS

ACQUISITION DE PARTS SOCIALES DANS UNE SARL

L'acquisition d'une participation dans une SARL se réalise par la cession de parts sociales, tant par le biais de la conclusion d'un contrat de cession (le cas le plus fréquent), que par voie d'échange, donation, apport et autres opérations et voies de cession, notamment par voie d'augmentation de capital.

La cession de parts sociales est réalisée par la conclusion d'un contrat écrit avec une authentification notariale des signatures. Quand la cession des parts s'effectue entre associés, l'accord des autres associés n'est pas nécessaire. Quand les parts sociales sont vendues à un tiers, dans ce cas l'approbation de l'assemblée générale des associés est nécessaire.

La cession de parts doit être inscrite dans le registre du commerce, l'accordement d'un nouvel associé prenant effet à compter de son inscription dans le registre du commerce.



ACQUISITION D' ACTIONS DANS UNE SA

LA VENTE DES ACTIONS EST LA MÉTHODE DE CESSIION DES ACTIONS LE PLUS SOUVENT UTILISÉE.

L'augmentation du capital et l'émission de nouvelles actions qui sont souscrites par l'acheteur est une autre possibilité souvent utilisée pour l'acquisition d'une participation dans une société anonyme.

Tous les types d'actions peuvent faire l'objet d'une cession, mais par voies différentes:

- **Actions nominatives** - lors de la souscription d'actions nominatives, des certificats provisoires sont délivrés qui sont remplacés par des actions seulement quand la valeur totale des actions est payée. La cession des actions nominatives se fait par endossement, la cession devant être inscrite dans le livre des actionnaires. L'acquisition des actions nominatives peut également se réaliser avant de payer leur valeur nominale ou d'émission.

- **Actions au porteur** - leur particularité réside dans le fait que leur premier détenteur n'est pas inscrit. Les actions au porteur sont acquises par le simple acte effectif de leur réception et remise. À la différence des actions nominatives, les actions au porteur ne peuvent être cédées avant que leur valeur nominale ou d'émission ne soit payée.

- **Actions dématérialisées** - en ce qui concerne les actions dématérialisées, le porteur matériel manque, celles-ci étant toujours émises comme des actions nominatives. La transmission des actions dématérialisées est effectuée après cession, étant donné que l'émission et la disposition d'actions dématérialisées s'inscrit dans le livre spécial des actions dématérialisées qui est tenue auprès du dépositaire central.



TRANSFERT D'UNE ENTREPRISE COMMERCIALE

L'entreprise commerciale est un ensemble distinct de droits, obligations et relations de fait découlant de l'activité exercée par le commerçant. Les droits comprennent le droit de propriété et tous les droits réels limités sur tous les biens meubles et immeubles, les créances du commerçant, participations, les droits sur des inventions, marques, licences etc. Les obligations incluent tous les prêts et autres obligations contractuelles et non contractuelles du commerçant formant le passif de l'entreprise commerciale. Les relations de fait incluent les relations du commerçant avec des tiers établies sur la base de ses qualités personnelles (clientèle, contacts d'affaires avec des partenaires) et de l'organisation qui a été créé au sein de l'entreprise (y compris le savoir-faire) etc.

Le transfert de l'entreprise commerciale se réalise tant en vertu de la conclusion d'un contrat de vente (le cas le plus fréquent), que par voie d'échange, donation, apport et autres opérations et voies de cession.

La vente de l'entreprise commerciale est réalisée aux termes d'un contrat sous forme écrite avec une authentification notariale des signatures, l'aliénateur étant dans l'obligation de notifier la cession réalisée à ses créanciers et débiteurs.

Le transfert d'une entreprise est une livraison exonérée au

sens de la loi sur la TVA.

La cession de l'entreprise commerciale est soumise à l'inscription dans le registre du commerce. Avant le dépôt de la demande, l'aliénateur est tenu de notifier la direction territoriale de l'agence nationale des recettes.

Les règles relatives à la protection des créanciers prévoient une responsabilité solidaire du cédant de l'entreprise par rapport aux obligations à son égard solidairement avec le successeur jusqu'à concurrence des droits reçus. Le successeur gère indépendamment l'entreprise commerciale qui a passé entre ses mains pour une durée de 6 mois à compter de l'inscription du transfert



CONTRÔLE DES FUSIONS ET DES ACQUISITIONS

La commission pour la protection de la concurrence (CPC) est le régulateur spécialisé, chargé de l'application en Bulgarie du droit communautaire en matière de la concurrence. La commission exerce tant un contrôle ex ante qu'un contrôle ex-post sur le respect des règles de concurrence.

Le contrôle préalable exercé par la CPC est important pour tout type de transactions de transfert d'entreprise, y compris des opérations avec des parts ou des actions dans des sociétés commerciales et des sociétés holding, le transfert d'entreprises ou de parties de celles-ci, des fusions, des absorptions d'autres formes de regroupement d'entreprises ou d'acquisition d'un contrôle sur celles-ci. Ce contrôle est effectué même quand une telle association de l'activité commerciale est réalisée en dehors de La Bulgarie, mais a un impact sur le marché local.

Avant d'acquiescer le contrôle d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises, l'acquéreur du contrôle est tenu de notifier

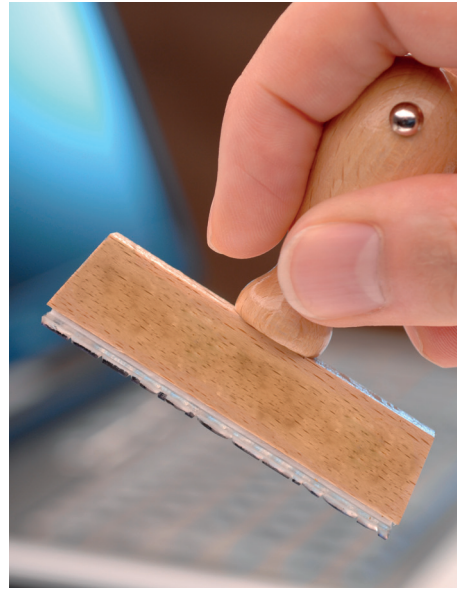
la CPC et demander l'autorisation de la concentration. L'obligation de notification existe si le chiffre d'affaires total des entreprises parties à la transaction au titre de l'exercice précédent est supérieur à 25 millions de BGN et si:

- le chiffre d'affaires de l'une d'au moins deux des entreprises parties à la concentration sur le territoire de la Bulgarie au titre de l'exercice précédent est supérieur à 3 millions de BGN, ou
- le chiffre d'affaires de l'entreprise faisant l'objet de l'acquisition sur le territoire de la Bulgarie au titre de l'exercice précédent, est supérieur à 3 millions de BGN.

La commission autorise la concentration, si celle-ci n'entraîne pas l'établissement ou le renforcement d'une position dominante, ce qui pourra considérablement entraver la concurrence effective sur le marché concerné. La décision est susceptible de recours par voie judiciaire.

CHARGES ADMINISTRATIVES POUR DES INVESTISSEMENTS EN BULGARIE

Le montant des charges administratives liées à la création ou l'acquisition d'une entreprise en Bulgarie dépend, en général, du type de l'investissement, de la nature des activités d'affaires qui seront réalisées, du fait s'il s'agit de la création d'une nouvelle entreprise ou si l'on investit dans une entreprise existante. Tout de même, les charges administratives habituelles pour la création d'une nouvelle entreprise sont assez basses. On peut citer à titre d'exemple:



Type de service	Destinataire	Taxe en euros
Inscription d'une nouvelle SARL/SARL à associé unique	Registre du commerce	28,12
Inscription d'une nouvelle SA/SA à associé unique	Registre du commerce	92,03
Inscription d'une augmentation du capital	Registre du commerce	15,33
Inscription d'une transformation	Registre du commerce	46,01
Inscription du transfert d'une entreprise	Registre du commerce	20,45
Inscription d'une représentation	Chambre de commerce et d'industrie bulgare	120
Examen d'une demande d'autorisation d'une concentration d'entreprises	Commission pour la protection de la concurrence	1022
Autorisation d'une concentration (seulement si celle-ci existe)	Commission pour la protection de la concurrence	0,1 % du chiffre d'affaires des entreprises, mais pas plus de 30677 euros.

Avant d'investir dans une entreprise existante en Bulgarie, nous conseillons d'engager des experts en matière de due diligence financière, juridique et technique de l'entreprise ciblée.

LITIGES COMMERCIAUX



La législation bulgare prévoit une procédure spéciale pour l'examen des litiges commerciaux afin d'accélérer leur examen. Le „double échange de titres“ ainsi dit permet de recueillir dans les plus brefs délais tous les éléments de preuve écrits dans l'affaire qui concernent l'opération commerciale en cause.

De pair avec les tribunaux d'État, en Bulgarie fonctionnent un certain nombre de cours d'arbitrage qui examinent des litiges commerciaux dans les plus brefs délais.

Par rapport à la justice d'État, l'arbitrage possède un certain nombre de caractéristiques qui peuvent être estimées comme des avantages, parmi lesquelles:

- Procédure à une instance;
- Participation des parties à la structuration de l'autorité compétente à prononcer la décision;
- Les parties contractantes peuvent opter, soit de former un arbitrage ad hoc à un endroit de leur choix, soit de recourir à une cour d'arbitrage institutionnelle.
- D'habitude, l'affaire est examinée en langue bulgare, mais si le siège social ou la résidence d'une des parties est à l'étranger, celles-ci peuvent convenir

d'utiliser une autre langue⁵. L'autorité compétente nomme un interprète de la partie qui ne maîtrise pas le bulgare

Parmi les cours d'arbitrage le plus fréquemment utilisées sont les arbitrages près la Chambre de commerce et d'industrie bulgare, ainsi près la chambre d'économie de la Bulgarie.

La durée moyenne des affaires civiles en Bulgarie est d'environ 12 mois pour la première instance, ce qui est situé parmi les valeurs les faibles en Europe. Les procédures d'arbitrage sont considérablement plus rapides – en général, celles-ci se terminent par une décision non susceptible d'appel à l'issue d'un délai entre 9 et 12 mois, à compter de l'ouverture de la procédure. La possibilité d'initier des „procédures d'injonction de payer“ ainsi dites, dans lesquelles le créancier pourra se munir d'un titre exécutoire selon une procédure simplifiée, constitue également un avantage pour l'entreprise. La durée de ces procédures dans des tribunaux en dehors de Sofia varie généralement de 3 jours à 1 mois, en cas d'un comportement passif de la part du défendeur. Il est prévu de réduire en outre la durée des affaires civiles et commerciales avec l'introduction de la justice électronique.

⁵ En vertu du règlement de la Cour d'arbitrage près la CCCIB.

RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS PUBLICITAIRES

La législation bulgare établit des normes relatives aux activités publicitaires qui protègent les consommateurs contre la publicité trompeuse et certains groupes impliqués dans l'élaboration de la communication publicitaire, comme des acteurs mineurs. Le législateur veille à la décence et à la conformité de la communication publicitaire au ton responsable et professionnel attendu par la société bulgare. La loi prévoit que ce contrôle sera exercé par l'autorégulation.

L'association bulgare des annonceurs publicitaires, l'association bulgare des agences de communication et l'association bulgare des opérateurs de radio et de télévision ont créé le conseil national chargé de l'autorégulation. Le

conseil national chargé de l'autorégulation vise à maintenir le travail de l'industrie publicitaire à un haut niveau professionnel et éthique. Le conseil national chargé de l'autorégulation a créé et veille au respect d'un code éthique pour des règles et de bonnes pratiques dans le domaine de la communication publicitaire. En cas de violation de ces règles, le Conseil peut décider du retrait d'une publicité particulière. À défaut de retrait, la loi prévoit l'imposition d'amendes. Le conseil propose également le service Copy Advice, qui constitue un examen, une approbation et des recommandations sur le contenu des campagnes publicitaires avant leur émission officielle en vue d'assurer la conformité avec le code éthique.

COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET DEVISES VIRTUELLES

Les exigences prévues dans la législation bulgare pour l'exercice du commerce électronique suivent le cadre juridique européen. La loi sur le commerce électronique, par laquelle la réglementation européenne est harmonisée, notamment la directive 2000/31/CE (Directive sur le commerce électronique). Les engagements spécifiques des prestataires sont liés à la communication des informations préalables, des exigences supplémentaires lors de la conclusion de contrats par des moyens électroniques. La responsabilité des prestataires de services à la société de l'information et la législation applicable lors de la conclusion de ces contrats sont expressément réglementés.

Selon l'autorité bancaire européenne la monnaie virtuelle est un type d'argent numérique non réglementé qui n'est pas émis et garanti par une banque centrale et qui peut servir de moyens de paiement. Au cours des dernières années, en Bulgarie s'est imposée la monnaie virtuelle „bitcoin“, qui a créé des conditions pour une nouvelle génération de monnaie virtuelle décentralisée, de partenaires, souvent appelée également „cryptomonnaie“.

Selon l'avis de la Banque nationale de Bulgarie, la monnaie virtuelle „bitcoin“ ne constitue pas un moyen de paiement légal. Les activités d'acquisition, négoce et paiement par „bitcoin“ ne sont pas réglementées par la législation nationale en vigueur et ne sont pas susceptibles de l'obtention d'une licence ou d'enregistrement.

Vu la nature de „bitcoin“, et d'autre „cryptomonnaie“ similaire, celle-ci pourraient représenter et/ou servir comme un actif de base pour des instruments financiers dérivés.



TRANSFERTS D'ARGENT INTERNATIONAUX

Les banques en Bulgarie offrent des transferts d'argent transfrontaliers dans toutes les monnaies vers/des pays du monde entier à travers un vaste réseau de correspondants. D'habitude, les transferts de sortie sont effectués dans un délai de 1 jour ouvrable, une date de valeur du même jour étant possible. La plupart des banques offrent la possibilité de recevoir et d'ordonner des transferts en

différentes monnaies étrangères sans la nécessité pour le client de maintenir un compte courant dans la monnaie concernée. Les commissions bancaires pour des paiements en monnaie étrangère sont plus élevées que celles pour les paiements en BGN – de 10 % à 0,40 % en fonction de la date de valeur, des montants minimum étant établis (minimum 10 euros)⁶.

RELATIONS DE TRAVAIL

Une réglementation juridique détaillée en matière de mise à disposition de main d'œuvre assurant un niveau élevé de protection des droits des salariés, est en vigueur en Bulgarie,

La réglementation offre les avantages suivants

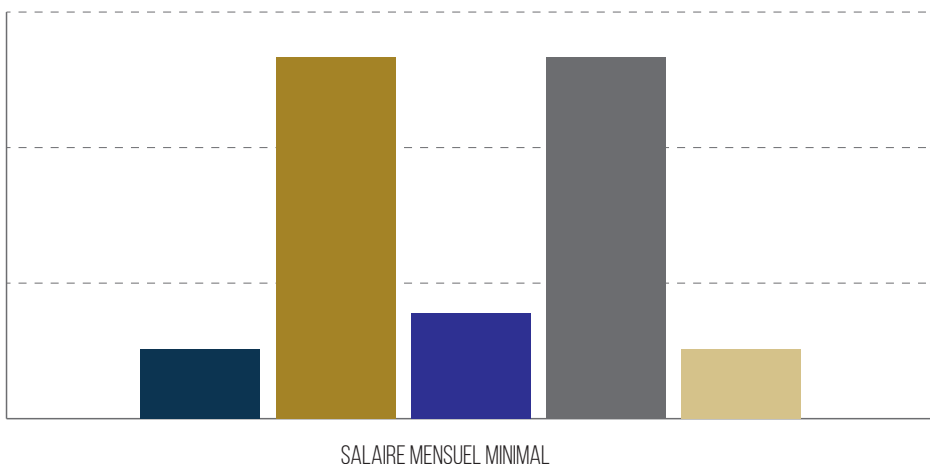
- Possibilité d'une organisation du travail flexible (différents types d'horaires et modes de calculs) et de régimes d'emploi, en ce compris:
 - La durée du temps de travail est de 8 heures. Il existe la possibilité de mise en place des horaires à temps partiel, des horaires flexibles avec une prolongation unilatérale du temps de travail jusqu'à 12 heures;
 - La réglementation prévoit des contrats à durée déterminée pour des projets et du travail temporaire d'une durée maximale de 36 mois, des contrats pour travail à distance, des contrats à temps partiel, des contrats d'une durée d'un mois civil pour des activités agricoles, etc.;
 - Les contrats de location de personnel sont un modèle utilisé notamment dans les secteurs des TIC et d'externalisation des processus et des services d'entreprise;
 - La semaine de travail de 50 heures est autorisée dans les limites de 2 mois par an au plus en cas d'une augmentation saisonnière du travail;



⁶ Selon les tarifs de la Raiffeisenbank et UniCredit

- Il y a des conditions pour établir une bonne structure de l'enseignement et un niveau de la main d'œuvre et des salariés - le processus de formation par alternance est introduit par une réglementation, il y a des possibilités d'une formation continue et de recyclage des salariés;
- Relativement bas coûts de la main d'œuvre - La Bulgarie est le pays où le montant du salaire minimum est le plus bas. En dépit de la tendance à la hausse du montant minimum du salaire, celui-ci est toujours sensiblement au-dessous du niveau moyen dans l'Union européenne (214.00 €/mois et 1.27 €/heure).
- Durée du congé annuel minimum payé relativement courte: 20 jours ouvrés par an. À titre de comparaison, la durée minimale du congé annuel payé en Espagne est de 30 jours calendaires, en Allemagne - 24 jours ouvrés, Estonie - 28 jours ouvrés, Italie - 30 jours, Autriche entre 30 et 36 jours ouvrés.
- L'employeur a le droit de mettre fin à la relation de travail avec un salarié dans la période d'essai (6 mois) avec effet immédiate et sans se motiver;
- Absence d'organisations syndicales des travailleurs dans la plupart des secteurs d'affaires.

TABLEAU COMPARATIF DU SALAIRE BRUT MINIMUM DANS 5 PAYS DE L'UE, CHOISIS SELON UN PRINCIPE ALÉATOIRE



■ BULGARIE 214 € ■ ALLEMAGNE 1473 € ■ ESTONIE 390 € ■ FRANCE 1458 € ■ ROUMANIE 218 €

EXIGENCE RELATIVE À L'EMBAUCHE DE MAIN D'ŒUVRE

Chaque employeur qui lance une entreprise en Bulgarie, s'engage à se conformer à certaines prescriptions obligatoires avant de conclure un contrat de travail avec un salarié:

- Élaborer et ratifier un règlement interne qui régit à un niveau interne les questions relatives à l'ordre et la discipline au sein de la société dans le respect desquelles sera effectué le travail dans l'entreprise;
- Élaborer et ratifier des règles relatives au salaire qui établissent les règles relatives à l'organisation du salaire, les systèmes de paiement du travail, la répartition des fonds affectés aux salaires, la détermination des seuils minimaux des salaires de base par postes etc.;
- conclure un contrat avec un service de médecine du travail;
- assurer la tenue des livres pour des consignes initiales et périodiques.

CONCLUSION D'UN CONTRAT DE TRAVAIL

Selon les prescriptions de la législation bulgare le contrat de travail doit être conclu sous forme écrite et comporter au moins certaines mentions.

L'employeur est tenu d'enregistrer les contrats de travail conclus dans la direction territoriale concernée de l'agence nationale des recettes, avant que le salarié entre en fonction.

TYPES DE CONTRATS DE TRAVAIL ET RÉGIMES D'EMPLOI



- **Contrat de travail à durée indéterminée** — il est conclu pour une durée indéterminée et crée l'engagement réciproque le plus stable et à long terme entre les parties à la relation de travail.
- **Contrat de travail à durée déterminée** — il est conclu pour une durée déterminée, dans les circonstances suivantes:
 - pour une durée déterminée qui ne peut pas dépasser 3 ans;
 - jusqu'à l'accomplissement d'un travail déterminé;
 - pour le remplacement d'un salarié qui s'absente du travail;
 - pour un travail à un poste qui est occupé à la suite d'un concours – pour la période jusqu'à ce que ledit poste soit occupé à la suite d'un concours;
 - pour un mandat déterminé, lorsqu'un tel mandat est établi pour l'organe concerné.
- **Travail à domicile, emploi pour effectuer un travail à distance** – ceux-ci permettent une flexibilité tant aux employeurs, qu'aux salariés concernant la structuration de l'activité et l'accomplissement des fonctions.
- **Contrat de travail avec la condition d'accomplir un travail par l'intermédiaire d'une société de travail intérimaire** – il permet la „mise à disposition de personnel“ ainsi dite. Les salariés concluent un contrat de travail avec l'employeur qui s'est préalablement enregistré comme une société de travail intérimaire. Ainsi, les salariés sont envoyés dans une autre entreprise où ils effectuent effectivement leur travail, mais aucune relation de travail ne naît entre eux et l'entreprise dans laquelle ils travaillent. Ce type de contrats de travail ne peuvent être conclus que pour une durée déterminée, notamment jusqu'à l'achèvement d'un travail déterminé (travail sur un projet) ou en cas de remplacement d'un salarié
- **Contrat de travail supplémentaire** - ce type de contrat nécessite l'existence d'une autre relation de travail de base. De tels contrats peuvent être conclus tant pour effectuer un travail chez le même employeur en vertu du contrat de travail de base, que chez un autre employeur.

Le contrat de travail à durée déterminée ne peut pas être prolongé plus de deux fois, la durée totale ne pouvant pas dépasser **3 ans**.

LICENCIEMENT DE LA MAIN D'ŒUVRE



■ Résiliation avec préavis - l'employeur a le droit de mettre fin à la relation de travail seulement dans les conditions suivantes:

- En cas de fermeture de l'entreprise ou d'une partie de l'entreprise ou en cas de réduction du nombre des effectifs;
- En cas de réduction du volume de travail;
- En cas d'arrêt du travail de plus de 15 jours ouvrés;
- Si le salarié ne possède pas les qualités pour l'exécution efficace du travail ou s'il ne possède pas le niveau d'enseignement ou de qualification professionnelle pour l'exécution du travail;
- Si le salarié refuse de suivre l'entreprise ou l'unité au sein de laquelle il travaille, quand celle-ci est transférée dans une autre localité ou lieu-dit;
- Quand le poste occupé par le salarié doit être libéré en vue de restituer au travail un salarié illégalement licencié ayant occupé ce même poste.
- En cas d'ouverture des droits à la retraite ou lorsque la relation de travail est née après que le salarié a acquis et exercé son droit à la retraite;
- En cas de changement des exigences pour s'acquitter de l'emploi, si le salarié n'y satisfait pas;
- En cas d'une impossibilité objective pour réaliser le contrat de travail;
- En raison de la conclusion d'un contrat sur la gestion de l'entreprise.

L'existence des motifs ci-dessus exposés doit être dûment documentée par l'employeur. Le salarié a le droit de contester son licenciement par préavis par voie judiciaire. Si le tribunal constate que l'existence d'un motif de résiliation n'est pas objectivement fondée de manière satisfaisante, le tribunal peut ordonner la restitution du salarié au travail.

■ **Résiliation sans préavis** - L'employeur est tenu d'indiquer précisément le motif juridique de la résiliation. Le salarié a droit de contester l'existence du motif indiqué et de contester son licenciement auprès du tribunal. L'employeur peut bénéficier de ces modalités de résiliation, lorsque le salarié :

- Est détenu pour l'exécution d'une condamnation;
- Est privé du droit d'exercer une profession ou d'occuper le poste auquel il est affecté par une condamnation ou par voie administrative;
- Se voit retirer le grade scientifique, si le contrat de travail avait été conclu en vue du grade acquis;
- Est radié des registres des ordres professionnels;
- refuse d'occuper le poste proposé en cas de réadaptation professionnelle;
- est licencié par voie disciplinaire;
- manque à son obligation de notification en cas d'existence d'une incompatibilité avec le travail effectué, l'existence d'une telle incompatibilité ou d'un conflit d'intérêts établi conformément à la loi visant à prévenir et détecter des conflits d'intérêts.

L'employeur peut résilier le contrat de travail sans préavis, n'étant pas tenu de justifier ses motifs si ledit contrat a été conclu avec une période d'essai qui ne peut dépasser de six mois au profit de l'employeur. Pendant la période d'essai les parties ont tous les droits et obligations comme s'il s'agit d'un contrat de travail définitif.

■ **Résiliation sur l'initiative de l'employeur en contrepartie d'une indemnité stipulée**

En cas d'une résiliation sur ce motif, le montant de l'indemnité ne peut être inférieur à 4 salaires bruts.

COÛTS DE MAIN D'ŒUVRE

La législation du travail en Bulgarie prévoit plusieurs systèmes de paiement du travail:

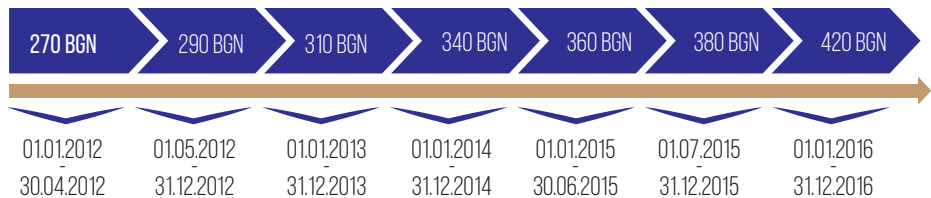
- Selon la durée;
- selon le résultat du travail;
- système mixte.

Outre les coûts de rémunération, d'autres charges qui constituent des salaires supplémentaires sont à prévoir. En tant que tels, doivent être pris en considération:

- les coûts des heures supplémentaires;
- les coûts de travail de nuit;
- les coûts de disponibilité
- les coûts d'ancienneté et d'expérience professionnelle acquises.



SALAIRE MINIMUM



Une part correspondante des cotisations de sécurité sociale des salariés est prise en charge par l'employeur. Dans le cas général, le montant des cotisations de sécurité sociale est de 30% du montant de la rémunération, étant donné qu'environ 60 % du montant de la cotisation est prise en charge par l'employeur.

POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT DE L'EMPLOI

La promotion de l'emploi et la création de nouveaux emplois sont une priorité de la législation du travail de l'Union européenne et de la Bulgarie. Les fonds qui sont octroyés de l'Union européenne à la Bulgarie aux fins de l'emploi, sont accessibles par le biais du programme opérationnel „Développement des ressources humaines“ (PO DRH), dans le cadre duquel des employeurs et des organisations ont le droit de soumissionner des projets s'ils remplissent certaines conditions.

RÉGIME DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS



Conformément à la législation bulgare, des opérations immobilières entre particuliers sont conclues par la réitération d'un acte authentique par-devant un notaire enregistré. Après la délivrance de l'acte, la transaction est inscrite et par l'inscription le droit réel est réputé comme transféré.

Un lot de documents délivrés par les autorités bulgares, les autorités des pays d'origine des personnes, une déclaration sur l'origine des fonds avec lesquels le prix est payé, une déclaration sur l'absence de dettes publiques du cédant et d'autres doivent être fournis par-devant le notaire.

Les frais d'acquisition de biens immobiliers varient en fonction de la municipalité concrète sur le territoire de laquelle est situé le bien en acquisition, du type de l'opération et d'autres facteurs. Le tableau ci-dessous présente les principaux impôts et taxes au cours de l'acquisition d'un bien immobilier réglementés par les lois de la Bulgarie.

Impôt/taxe	Montant
Taxe sur la valeur ajoutée	0 ou 20% (en fonction du bien/du vendeur)
Taxe pour l'acquisition d'un bien à titre onéreux	De 1.3 % à 3 % (dans les différentes municipalités)
Taxe pour l'inscription de la transaction	0.1% sur la plus élevée des deux valeurs: a) le prix du droit cédé stipulé entre les parties, et b) l'évaluation fiscale du bien
Taxe notariale	En fonction de la valeur de la transaction, sans toutefois dépasser environ 3070 euros, hors TVA

Les étrangers et les personnes morales étrangères qui ont résidé ou sont établis en République de Bulgarie depuis plus de 5 ans peuvent acquérir le droit de propriété sur des terrains agricoles. Une exception est prévue pour des personnes morales enregistrées selon la législation bulgare depuis moins de **5 ans** au cas où leurs associés, membres de l'association ou les fondateurs de la société anonyme ont résidé ou sont établis en République de Bulgarie depuis plus de **5 ans**. Ne peuvent acquérir, ni posséder de la propriété des terrains agricoles:

- des sociétés commerciales dans lesquelles les associés ou les actionnaires sont, directement ou indirectement, des sociétés enregistrées dans des pays à régime fiscal préférentiel, définis dans une liste;
- des sociétés commerciales dans lesquelles les associés ou les actionnaires sont des étrangers ou des personnes morales étrangères (ne s'applique pas aux ressortissants des États membres de l'UE ou d'un État partie à l'Accord EEE, aux ressortissants des États avec lesquels le traité international concerné est signé, ainsi qu'en cas de succession de droit);
- des sociétés anonymes qui ont émis des actions au porteur.

INVESTISSEMENTS DANS LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Conformément aux objectifs de la politique de l'UE pour le développement rural le Programme de développement rural pour la période 2014 -2020 est axé sur cinq priorités thématiques. Dans le cadre de différentes mesures, des fonds sont octroyés pour les activités des agriculteurs qui sont principalement liées à:

- la rénovation des exploitations agricoles et des fermes d'élevage;
- le développement de l'agriculture biologique;
- des investissements dans la construction, l'acquisition et la modernisation des actifs des entreprises de l'industrie alimentaire transformant des produits agricoles, etc.

Les agriculteurs sont des personnes physiques et morales qui produisent des produits traités et/ou bruts d'origine végétale et/ou animale et des produits de poisson et de l'aquaculture destinés à la vente. Les agriculteurs enregistrés bénéficient des préférences suivantes:

- ils peuvent demander un soutien financier dans le cadre de programmes nationaux et des fonds européens dans le domaine de l'agriculture et du développement rural;
- ils ont le droit de recevoir gratuitement des conseils du service national des conseils dans le domaine de l'agriculture et de ses bureaux régionaux;
- ils peuvent vendre leurs produits sur les marchés sur tout le territoire national sans caisses enregistreuse;
- ils bénéficient de préférence lors du versement de cotisations de la sécurité sociale et d'assurance maladie;
- les revenus des agriculteurs - personnes physiques, notamment de ceux qui exercent une activité en tant que commerçants individuels, provenant de produits bruts d'origine végétale et animale, ne sont pas soumis à l'imposition.



LÉGISLATION DANS LE DOMAINE DES MARCHES PUBLICS

AVANTAGES

La loi bulgare sur les marchés publics offre une réglementation moderne et transparente dans ce domaine, harmonisée avec les changements récents dans la législation européenne, introduites par la directive 2014/24/UE et la directive 2014/25/UE. Les avantages spécifiques de la nouvelle réglementation consistent dans son caractère cadre et la mise en place de certaines mesures d'optimisation facilitant la passation et la candidature:

- Les pouvoirs adjudicateurs sont tenus d'envoyer des informations pour être publiées au „Journal officiel”, de l'UE, en cas de notification de procédures pour un montant plus élevé et au registre des marchés publics près l'agence des marchés publics, ainsi que de tenir un registre détaillé de chaque marché public dans le profil d'acheteur.
- Les propositions techniques aux offres peuvent être présentées sous la forme d'un catalogue électronique, lorsque des marchés publics sont attribués par voie électronique. Le pouvoir adjudicateur précise cette exigence dans l'avis ou dans l'invitation à confirmer l'intérêt.
- La possibilité de participer aux procédures de sélection au moyen d'enchère électronique est réglementée dans des cas déterminés.
- La nouvelle loi divise les procédures de négociations menées par les différentes catégories d'adjudicateurs. Les types de procédures en vertu de la loi sont limitativement énumérées, les points essentiels étant présentés ci-dessous;
- Par l'adoption de la nouvelle loi sur les marchés publics, des progrès ont été réalisés vers l'optimisation de certaines étapes de la procédure et l'allègement de la charge administrative pour les participants/candidats, tels que:
 - introduction du document européen unique pour des marchés publics dans lequel les participants indiquent tous les renseignements sur leur situation juridique et leur capacité à réaliser le marché;
 - Suppression les garanties de participation présentées jusqu'à ce jour par les candidats/participants;
 - Admission de l'apport de garanties, couvrant la réalisation du marché public et d'un acompte sous forme d'une assurance;

- Critères d'attribution modifiés, parmi lesquels:
 - Prix le plus bas;
 - Niveau des coûts en tenant compte l'efficacité économique, y compris des coûts sur l'ensemble du cycle de vie;
 - Rapport optimal qualité/prix qui est évalué sur la base du prix ou du niveau des coûts, ainsi que sur la base des indicateurs incluant des aspects qualitatifs, environnementaux et/ou sociaux liés à l'objet du marché public.
- Réserver certains lots de marchés publics aux petites et moyennes entreprises afin d'encourager la participation de telles entreprises qui rencontraient jusqu'à présent des difficultés à couvrir seules les critères d'admission;
- Introduction de la possibilité pour l'adjudicateur de demander des informations supplémentaires au participant dans le cadre de la justification de l'offre exceptionnellement favorable qu'il a présentée;
- Possibilité de surmonter certains des obstacles juridiques actuels à la participation à des marchés publics à travers les mesures pour la preuve de la fiabilité ainsi dites: par exemple, documents justificatifs du paiement des dettes fiscales, du versement des cotisations de sécurité sociale etc.

Jouissent de l'égalité des droits dans le cadre de la participation tant des Bulgares que des étrangers et des groupements non personnalisés. Une succursale d'une personne étrangère est admise à participer à la procédure de passation d'un marché public si la succursale peut soumettre seule des demandes de participation ou des offres et conclure des contrats en vertu de la législation de l'état dans lequel elle est établie.

ÉLECTRONISATION DU PROCESSUS DE PASSATION DES MARCHÉS

- L'introduction de l'électronisation dans le cadre de la passation de marchés publics est reportée dans le temps, les dispositions de la loi qui y relatives entreront en vigueur par étapes, respectivement, en 2017, 2018. et 2020. Toutefois, dès cette année, toutes les décisions et avis de marché peuvent être déposées par les adjudicateurs sous forme électronique uniquement sur le registre des marchés publics. Une possibilité de dépôt d'offres par voie électronique également est établie, mais à ce stade une telle obligation pour les participants n'est pas prévue.
- L'utilisation du document européen unique de marchés publics est introduite, étant prévu de le fournir sur un support papier avec l'entrée en vigueur de la loi du 15 avril 2016, et en 2018 sera introduite sa présentation sous forme électronique, selon le modèle approuvé par l'acte de la Commission.
- En 2018 entrera également en vigueur l'interdiction pour les adjudicateurs d'exiger des documents qui peuvent être fournis par voie directe et un accès gratuit aux bases de données nationales des États membres.

PROCÉDURES DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

Par l'adoption de la nouvelle loi, les procédures de négociations menées avec les différentes catégories d'adjudicateurs sont séparées, mais il y a généralement deux types de procédures, de nature compétitive et des négociations directes avec un candidat. Le deuxième groupe est généralement appliqué à des conditions spécialement régies par la loi.

La nouvelle loi introduit 13 types de procédures et voies de passation de marchés publics, comme suit:

1. Procédure ouverte;
2. Procédure restreinte;
3. Procédure compétitive avec négociation;
4. Négociation avec invitation préalable à participer;
5. Négociation avec publication d'un avis de marché;
6. Dialogue compétitif;
7. Partenariat en matière d'innovations;
8. Négociations sans avis préalable de marché;
9. Négociations sans invitation préalable à participer;
10. Négociations sans la publication d'un avis de marché
11. Concours de projet;
12. Appel d'offres public;
13. Négociations directes

Les adjudicateurs sont expressément divisés en publics et sectoriels, ainsi qu'à de tels exerçant des activités dans le domaine de la défense et de la sécurité, chaque groupe appliquant différents types de procédures.

Pour des marchés au-dessous 264 033 BGN hors TVA pour des livraisons ou des prestations ainsi que pour des travaux de construction au-dessous de 5 000 000 BGN hors TVA s'appliquent des procédures préférentielles de marchés d'une valeur inférieure, avec des délais plus courts. Pour des livraisons et des services d'un montant inférieur à 30 000 BGN hors TVA, les adjudicateurs peuvent conclure directement des marchés sans procéder à une commande.

Les actes des adjudicateurs de marchés publics, l'action ou l'inaction qui empêche l'accès à la participation, peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Commission de la protection de la concurrence. Ses actes sont soumis à un contrôle de cassation de la cour administrative suprême.

LÉGISLATION DANS LE DOMAINE DES CONCESSIONS



Les concessions constituent une forme principale de partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Leur application apporte des profits différents à l'adjudicateur public et au partenaire privé. Les profits pour le partenaire public sont économiques, sociaux et environnementaux, tandis que le partenaire privé profite d'une opportunité clé de recevoir à long terme des recettes de son activité économique sur l'objet de la concession.

TYPE DE CONCESSIONS

La législation bulgare connaît les types de concessions suivants:

- **Concessions de travaux** – celles-ci ont pour objet la construction totale ou partielle d'un bien, de même que sa gestion et son entretien après sa mise en service au risque du concessionnaire. La rémunération du concessionnaire consiste dans son droit d'exploiter le bien ou bien dans ledit droit en combinaison d'une compensation de la part du concédant.
- **Concessions de services** – celles-ci ont pour objet la gestion d'un service d'intérêt général au risque du concessionnaire. La rémunération du concessionnaire consiste dans le droit d'exploiter le service ou bien dans ledit droit en combinaison d'une compensation de la part du concédant.
- **Concessions pour extraction** – celle-ci a pour objet l'exploitation de richesses naturelles au moyen d'extraction qui est réalisées avec des moyens du concessionnaire et à son risque.
- **Concessions pour extraction d'eaux minérales** - celles-ci ont pour objet l'utilisation des eaux minérales par extraction d'eau



PROCÉDURE DE SÉLECTION D'UN CONCESSIONNAIRE

La procédure se déroule en plusieurs étapes:

■ Action préparatoire

Une justification de la concession est élaborée. Une décision d'ouverture de la procédure, un avis, un projet de contrat et un dossier participation sont élaborés sur la base de celle-ci. Toute personne intéressée ou le pouvoir adjudicateur peut initier une concession. Si l'initiateur est une personne intéressée, des motifs sur l'opportunité de la concession du point de vue du concédant doivent être présentés et en cas de concession de travaux - une étude préalable d'investissement est également présentée.

■ Déroulement de la procédure pour la désignation d'un concessionnaire

Le concessionnaire est désigné dans une procédure ouverte dans le cadre de laquelle chaque personne physique ou morale peut déposer une offre. La procédure est ouverte par une décision du concédant dans laquelle sont déterminés l'objet et le site de la concession, le délai maximum, ainsi que tous les autres paramètres de base de la concession. Dans un délai de 7 jours le concédant accepte un avis de la procédure, le dossier de participation à la procédure et le projet de contrat de concession. Toute personne physique ou morale bulgare ou étrangère ou bien un groupement de telles personnes peut être concessionnaire.

■ Conclusion du contrat de concession

Sur la base du rapport et du procès-verbal de la commission, à la suite d'une appréciation indépendante des faits et circonstances y exposés, le concédant adopte une décision pour le choix d'un concessionnaire auquel la concession est attribuée.

La durée du contrat de concession est de 35 ans.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'avantage essentiel de la réglementation dans le domaine de la propriété intellectuelle est que celle-ci est claire, systématique et harmonisée avec la législation européenne. En cas de violation des droits dans le domaine la propriété intellectuelle, des mécanismes fiables sont prévus pour la protection par voie administrative et judiciaire.

OBJETS DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Les droits sur les différents objets de la propriété industrielle, sont acquis après l'enregistrement dans des registres spéciaux tenus par l'Office des brevets bulgare. Une demande d'enregistrement peut être déposée par l'intermédiaire d'un mandataire local de propriété industrielle.

MARQUES

- La marque commerciale et la marque de services sont utilisées pour désigner des biens ou des services produits ou offerts sur le marché par le titulaire de la marque. Deux ou plus personnes peuvent les détenir, la disposition de celles-ci étant soumise à l'accord de tous les titulaires
- Une marque collective est une marque qui est la propriété d'une association de producteurs, commerçants ou prestataires de services, qui est une personne morale. Elle distingue les biens ou services des membres de l'association des biens ou services à d'autres personnes. La marque collective est utilisée selon des règles adoptées par l'association et présentées sous forme écrite, avec le dépôt de la demande d'enregistrement.
- La marque de certificat certifie le matériau, le procédé de fabrication, la qualité ou d'autres caractéristiques des biens ou services produits ou offerts par des personnes, avec l'autorisation et sous le contrôle du titulaire de la marque.



Procédure d'enregistrement:

- 1) Dépôt d'une demande d'enregistrement dans l'Office des brevets directement, par courrier, par télécopie ou par voie électronique.
- 2) Expertise formelle de la demande afin d'établir sa conformité avec les exigences de contenu conformément à la loi.
- 3) Expertise au fond – vérification de la marque afin d'établir sa conformité aux exigences de distinction,

La durée de validité de l'enregistrement de la marque de 10 ans à compter de la date de dépôt de la demande, l'enregistrement pouvant être renouvelé indéfiniment pour des périodes ultérieures.

INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES - appellation d'origine et indication géographique d'un pays, d'une région ou d'une localité particulière dans ce pays servant à désigner un bien qui en provient et dont la qualité ou les propriétés sont dus principalement ou exclusivement au milieu géographique, comprenant les facteurs naturels et humains. Le droit à une indication géographique est acquis après l'enregistrement à l'Office des brevets bulgare qui se déroule dans les étapes suivantes:

- 1) Dépôt d'une demande d'enregistrement dans l'Office des brevets directement, par courrier, par télécopie ou par voie électronique.
- 2) Expertise formelle de la demande afin d'établir sa conformité avec les exigences de contenu

Après l'adhésion de la Bulgarie à l'UE, un enregistrement d'office est prévu en ce qui concerne les indications géographiques des produits agricoles ou alimentaires qui seront inscrites dans le registre européen des produits alimentaires et agricoles à indication géographique protégée.



DESSIN INDUSTRIEL – l'aspect visible d'un produit ou d'une partie de produit, déterminé par les particularités qui lui donnent les lignes, les contours, la forme, la texture et/ou les matériaux du produit et/ou son ornementation.

Un produit est tout produit obtenu de manière industrielle ou artisanale, y compris des parties destinées à l'assemblage d'un produit composant, ensemble ou composition de produits, l'emballage, les symboles graphiques et les polices de caractères.

Procédure d'enregistrement:

- 1) **Dépôt d'une demande** - directement, par courrier, par télécopie ou par voie électronique.
- 2) **Expertise formelle** – celle-ci est réalisée dans un délai de **2 mois** de la présentation du justificatif de paiement des taxes.
- 3) **Expertise au fond** - dans un délai de **2 mois** suivant la fin de l'expertise formelle, chaque demande est soumise

d'absence de distinction

- 4) Publication du dépôt dans le Bulletin officiel de l'Office des brevets l'accès complet auquel est assuré par voie électronique à partir du site internet officiel de l'office
- 5) Expiration d'un délai de trois mois de la date de publication pour le dépôt des oppositions par des tiers intéressés contre l'enregistrement de la marque.
- 6) Prononciation d'une décision d'enregistrement de la marque.

conformément à la loi.

- 3) Expertise au fond qui réalisée dans un délai de 18 mois.
- 4) Prononciation d'une décision d'enregistrement de l'indication géographique.



DEMANDE MULTIPLE

Il est possible d'inclure plusieurs dessins dans une demande si les produits dans lesquels ils sont intégrés ou auxquels les dessins sont joints, appartiennent à la même classe de la Classification internationale des dessins et modèles industriels, conformément à l'Accord de Locarno, ou à un même ensemble ou la composition de produits. Quand les produits dans lesquels sont intégrés ou auxquels sont joints les dessins, sont des ornements, cette condition ne s'applique pas.

La durée de validité de l'enregistrement du dessin est de **10 ans** de la date de dépôt de la demande et peut être renouvelée pour trois périodes consécutives de **5 ans**. L'enregistrement du dessin a une territorialité.

BREVETS ET MODÈLES UTILES – La loi sur les brevets et le dépôt des modèles utiles définit le champ d'application concernant le dépôt de brevets de manière négative en détaillant des cas dans lesquels l'invention brevetée est inapplicable.



La procédure d'enregistrement d'un brevet passe par les étapes suivantes:

- 1) **Une demande de brevet** est déposée dans l'Office des brevets en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire local en propriété industrielle. Si le demandeur n'a pas de domicile ou de siège social en Bulgarie, celui-ci est tenu de déposer une demande de brevet dans l'Office des brevets par l'intermédiaire d'un mandataire local en propriété industrielle.
- 2) L'Office des brevets procède à une **vérification** de l'existence d'informations classifiées, une vérification des exigences formelles, ainsi qu'une expertise préliminaire et une expertise du droit à une protection juridique.
- 3) Dans un délai de **13 mois** suivant la date de dépôt de la demande, le demandeur peut déposer une demande pour effectuer la recherche et une expertise de la décision demandée. En cas du dépôt d'une demande et du paiement des taxes pour la recherche et l'expertise, la demande est publiée le **18^e mois** et par la suite celle-ci est étudiée et soumise à une expertise en vue d'établir l'existence d'une nouveauté, d'une activité inventive et de l'application industrielle.
- 4) Dans un délai de **3 mois** à compter de la publication toute personne peut faire opposition concernant la brevetabilité de l'invention revendiquée.
- 5) Un expert du service d'expertise étudie l'état des équipements et élabore un rapport sur l'étude, ainsi qu'un avis écrit sur la brevetabilité de l'invention de chaque dépôt qui a fait l'objet d'une demande et du paiement de taxes;
- 6) Une publication de la délivrance d'un brevet apparaît dans le bulletin officiel de l'Office des brevets immédiatement après l'expiration de **3 mois** de la prise de la décision. Dans un délai de **1 mois** de la publication un brevet délivré et la description, les revendications et les dessins du brevet sont publiés.

La durée de validité du brevet d'invention est de **20 ans**, à compter de la date de renseignement de la demande. Des taxes d'annuités sont versées pour conserver la validité d'un brevet.

La Bulgarie, en sa qualité de membre de l'UE, ainsi qu'en tant que partie à plusieurs conventions internationales, peut participer dans les procédures d'enregistrement de divers objets de propriété industrielle devant l'Office international des brevets et devant l'Office européen de l'harmonisation dans le marché intérieur. L'office bulgare des brevets agit comme une institution d'accueil des demandes de protection internationale de divers droits et participe à la procédure en transmettant la demande à l'institution internationale compétente concernée.

DROITS D'AUTEUR

Le droit d'auteur de l'auteur naît avec la création d'une œuvre sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un enregistrement ou une reconnaissance de la part d'une autorité donnée. Les droits matériels de l'auteur peuvent être cédés à des tiers en vue d'un usage jusqu'à **10 ans**. Le droit d'auteur fait l'objet d'une protection jusqu'à ce que l'auteur est vivant, et **70 ans** après son décès.

RÉGIME DE SÉJOUR DES ÉTRANGERS EN RÉPUBLIQUE DE BULGARIE



Les processus liés à la réalisation des investissements étrangers dans le pays (tant directs qu'indirects), présupposent d'assurer la possibilité d'entrée et de séjour chez nous des investisseurs concernés. Cela concerne tant les investisseurs eux-mêmes, que leurs salariés et familles.

AVANTAGES DE LA RÉGLEMENTATION:

- Règles et procédures, prescrites de manière claire et détaillée, pour postuler pour un visa, pour l'examen de la demande de délivrance d'un visa, pour la prise de décision de délivrance, respectivement – de refus de délivrance d'un visa, ainsi que pour les pouvoirs des autorités compétentes participant dans les procédures;
- Brefs délais pour l'examen des demandes de délivrance de visas, lesquels délais sont conformes aux objectifs pour lesquels l'autorisation d'entrée et de séjour est demandée;
- Le refus de délivrance d'un visa doit être motivé et se fonder sur l'un des motifs énumérés de façon exhaustive dans la loi;
- Il est possible de faire opposition au refus de délivrance d'un visa par voie judiciaire;
- Taxes d'État abordables.

TYPE DE SÉJOUR DES ÉTRANGERS EN RÉPUBLIQUE DE BULGARIE



- À court terme – jusqu'à 3 mois dans les limites de chaque période de 6 mois à compter de la date d'entrée sur le territoire national;
- De longue durée – la durée de séjour autorisée est jusqu'à **1 an**;
- À long terme – avec un délai initial autorisé de **5 ans** et possibilité de renouvellement à la suite du dépôt d'une demande;
- Permanent – la durée de séjour autorisée est **indéterminée**.

Certains des motifs pour la délivrance d'un titre autorisant l'entrée et le séjour en République de Bulgarie sont liés notamment à la réalisation des investissements d'un type et d'une valeur déterminés dans le pays. L'investissement de sommes de plus de 1 million de BGN dans l'économie bulgare ou dans des projets certifiés de la classe A conformément à la loi sur la promotion des investissements fournit un avantage supplémentaire à l'investisseur — demander l'acquisition de la nationalité bulgare à des conditions plus souples. Ainsi, par exemple, un investisseur peut demander la nationalité dès l'écoulement de la première année de la durée de son séjour dans le pays (à titre de comparaison – on peut demander l'acquisition de la nationalité à un motif différent de l'investissement seulement après un séjour de cinq ans). En outre, pour l'acquisition de la nationalité sur la base d'un investissement il n'est pas nécessaire que l'investisseur ait des notions en langue bulgare, laquelle exigence est obligatoire lors de la demande de nationalité pour d'autres motifs.

CE GUIDE A ÉTÉ CRÉÉ À TITRE D'INFORMATION ET N'A PAS LA QUALITÉ D'UN AVIS JURIDIQUE OU D'UNE RECOMMANDATION. SI VOUS AVEZ BESOIN DE PRÉCISIONS SUR LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE GUIDE, VEUILLEZ NOUS CONTACTER AUX COORDONNÉES MENTIONNÉES CI-DESSOUS.



 **Popov & partners**
LAW OFFICE

www.popov-partners.com

Sofia 1000, pl. Sveta Nedelya, N° 4, plante 4,
tfn. : 02/858 19 01; 858 19 02, fax: 02/858 19 03

Le cabinet d'avocats „Popov et partenaires“ a été fondé en 1998 à SOFIA. „Popov et partenaires“ exerce son activité sur tout le territoire de la Bulgarie et fournit des conseils et analyses juridiques dans tous les domaines du droit des affaires tant à des clients particuliers, qu'à des entreprises — des sociétés bulgares et des investisseurs étrangers, ainsi qu'à des institutions publiques. „Popov et partenaires“ possède également une riche expérience dans la représentation en justice par-devant des tribunaux, des cours d'arbitrage et des juridictions particulières dans tout le pays, dans des litiges commerciaux et de droit public. Grâce à son expertise approfondie dans les sphères indiquées „Popov et partenaires“ est devenu le conseiller préféré de 5 ministères bulgares, 2 agences d'État, 2 institutions judiciaires et de beaucoup d'autres. En 2015, l'Agence bulgare des investissements a désigné le cabinet d'avocats pour élaborer une analyse juridique de la législation bulgare concernant le fait d'attirer des investissements directs étrangers et une analyse de droit comparé dans la même sphère, couvrant 6 pays européens. L'équipe de la société d'avocats „Popov et partenaires“ compte environ 45 juristes, y compris 20 avocats, dont 8 partenaires. Le cabinet est structuré en 11 services principaux — „Développement d'entreprise“, „Coordination et analyse“, „Banques et marchés de capitaux“, „Biens immobiliers,

construction, droit environnemental et agriculture“, „Droit fiscal et administratif“, „Marchés publics et concessions“, „Réglementations et protection de la concurrence“, „Droits des sociétés et droit du travail“, „Recouvrement de créances par voie judiciaire et insolvabilité“, „Recouvrement extrajudiciaire“.

Depuis janvier 2014, la société d'avocats „Popov et partenaires“ est titulaire d'un certificat de mise en place d'un Système de gestion de la qualité conforme à la norme internationale ISO 9001:2008, dont le champ d'application couvre des activités liées à la réalisation d'analyses juridiques.

En novembre 2014, „Popov et partenaires“ est devenu le seul cabinet d'avocats bulgare — membre de TAGLaw — l'un des réseaux juridiques les plus importants à l'échelle mondiale. TAGLaw est un regroupement de plus de 145 cabinets d'avocats de 80 pays dans le monde. Avec ses plus de 9000 avocats, le réseau fournit des services juridiques à des clients de 5 continents.

„Popov et partenaires“ est membre de longue durée de la Chambre d'industrie et de commerce Allemagne-Bulgarie, et depuis 2015 — le seul cabinet d'avocats dans l'association bulgare des eaux.

Depuis 2007, le cabinet d'avocats est recommandé chaque année par la prestigieuse Legal 500 EMEA Editorial Review, et depuis 2014 — par Chambers & Partners, International Financial Law Review 1000 et par Media Law International. En 2014, le cabinet d'avocat est le seul qui ait été recommandé par Legal 500 pour toutes les sphères du droit des affaires, et en 2015 — le cabinet a été recommandé avec un autre cabinet Big Four seulement.

*Good practices.
Effective institutions.*

Successful business.

 **Popov & partners**
LAW OFFICE

www.popov-partners.com



EDITION 2016